

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2216

20 août 2014

SOMMAIRE

Active Learning	106328	Kurma S.A.	106328
Altre Finance, S.à r.l.	106326	LSRC II S.à r.l.	106331
Ateliers Mécaniques Dostert, s.à r.l.	106325	Municipal Infrastructure Development Fund	106330
Aterno S.à r.l.	106327	Pacific Mezz (Luxembourg) S.à r.l.	106326
Canada Bread Finance S.à r.l.	106327	Poivre Real Estate 4 S.à r.l.	106330
DCORP, S. à r.l.	106331	Poivre Real Estate 5 S.à r.l.	106330
Erbium S.A.	106322	Property Partners	106326
Fashion by Onix, s.à r.l.	106323	Red & Black Lux S.à r.l.	106368
Fast Clean s.à r.l.	106323	Samsonite Sub Holdings S.à r.l.	106329
Fetucci SPF S.A.	106324	Signa S.à r.l.	106327
Financière Mac-Jash S.A.	106324	Stam Rei III	106328
Fortuna Financial Planning Luxembourg S.A.	106322	Thaic S.A.	106322
Foxap S.A.	106325	TNA Consulting S.A.	106322
G.B.S. Logistics s.à r.l.	106325	Tower Management Company S.A.	106324
Global Palaces Investors S.à r.l.	106326	Trenton S.A.	106323
Gracewell Investment N°3 S.à r.l.	106327	Trustconsult Group S.A.	106323
Gracewell Investment No 2 S.à r.l.	106326	Twintec International S.A.	106322
Gracewell Properties (Abercorn) S.à r.l.	106327	Unigra International S.A.	106323
Gracewell Properties (Birmingham) S.à r.l.	106328	Union Financière Immobilière Luxem- bourgeoise	106324
Gracewell Properties (Horley) S.à r.l.	106328	Veco Luxembourg S.à r.l.	106324
Gracewell Properties (Lane End) S.à r.l.	106329	Weinberg Real Estate Partners #2 SCA	106364
Groupe Flot	106366	Weinberg Real Estate Partners #2 SCA	106331
H.I.G. Luxembourg Holdings 43 S.à r.l.	106329	White Lion S.A.	106325
KBC Flexible	106329	WVB S.A.	106325

Erbium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 177.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014082999/10.

(140098148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Fortuna Financial Planning Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 10, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 174.385.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014083010/10.

(140098184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Thaic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 123.237.

Dépôt complémentaire aux comptes annuels au 31/12/2013 déposés le 08/05/2014, numéro du dépôt antérieur: L140074720

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083374/11.

(140097847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

TNA Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 51.401.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014083377/11.

(140098582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Twintec International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, rue de Martelange - Zone Industrielle du Riesenhaff.
R.C.S. Luxembourg B 97.783.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TWINTEC INTERNATIONAL SA

Référence de publication: 2014083389/12.

(140098110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Fashion by Onix, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 155, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 117.353.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014083014/10.

(140098243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Fast Clean s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3512 Dudelange, 191, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 170.072.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014083015/10.

(140098295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Trustconsult Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 46.233.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juin 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014083387/11.

(140098474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Trenton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 76.030.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014083383/11.

(140098452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Unigra International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 43.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIGRA INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014083390/12.

(140098517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Fetucci SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.736.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014083018/10.

(140097958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Financière Mac-Jash S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 89.221.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014083024/10.

(140098139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Tower Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 48.469.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014083379/11.

(140097821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Veco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Veco Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2014083402/11.

(140098606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Union Financière Immobilière Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 23.096.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 juin 2014 à 16.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants pour une période de six ans, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2020.

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014083391/12.

(140098482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Foxap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 177.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014083026/10.

(140098513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

G.B.S. Logistics s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4545 Differdange, 67A, rue Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 148.086.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014083027/10.

(140098242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

White Lion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 175.764.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat de Commissaire aux Comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 juin 2014.

FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA SARL

Référence de publication: 2014083411/11.

(140097952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

WVB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 164.363.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014083414/11.

(140098444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Ateliers Mécaniques Dostert, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7397 Hunsdorf, 7, rue François Dostert.
R.C.S. Luxembourg B 64.066.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ateliers Mécaniques Dostert, s.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014083477/12.

(140099447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Property Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 134.363.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083269/9.

(140098310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Pacific Mezz (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 103.618.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083255/9.

(140097830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Global Palaces Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014083036/10.

(140098457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Gracewell Investment No 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.929.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014083057/10.

(140098638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Altre Finance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Altre Finance S.à r.l.

Référence de publication: 2014083464/11.

(140098947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Gracewell Investment N°3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 160.439.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014083058/10.

(140098639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Gracewell Properties (Abercorn) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 160.442.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014083059/10.

(140098640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Canada Bread Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 183.768.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014083566/11.

(140098657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Aterno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.254.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014083521/11.

(140098665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Signa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8352 Dahlem, 42, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 152.539.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA – Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2014084133/12.

(140098878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Stam Rei III, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 135.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083350/9.

(140098030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Gracewell Properties (Birmingham) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 169.097.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014083060/10.

(140098642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Gracewell Properties (Horley) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 160.450.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014083062/10.

(140098643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Kurma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 177.250.

Les comptes annuels de la période du 14 mai 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KURMA S.A.

Référence de publication: 2014083887/11.

(140099403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Active Learning, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 148.214.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 juin 2014.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2014084292/13.

(140099762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Gracewell Properties (Lane End) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 169.096.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014083063/10.

(140098644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Samsonite Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 55.417.991,01.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.185.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014083297/13.

(140098141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

H.I.G. Luxembourg Holdings 43 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 182.883.

Par résolutions prises en date du 3 juin 2014, l'associé unique a décidé de nommer Daphné Chanteloup, avec adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au mandat de gérante A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2014.

Référence de publication: 2014083090/13.

(140098391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

KBC Flexible, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.453.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 12 juin 2014

- Messieurs Wouter VANDEN EYNDE, résidant professionnellement au 2, Avenue du Port, B-1080 Bruxelles, Karel DE CUYPER, résidant professionnellement au 5 Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Werner VAN STEEN, résidant professionnellement au 2 Avenue du Port, B-1080 Bruxelles et Lazlo BELGRADO, résidant professionnellement au 5 Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, sont réélus en qualité d'administrateur pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2015.

- DELOITTE AUDIT est réélu en qualité de réviseur d'entreprises pour un nouveau terme d'un an, se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2015.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour KBC FLEXIBLE

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014083144/18.

(140098025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Poivre Real Estate 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.477.

En date du 8 Juin 2014 les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Démission de Gérald Welvaert de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Démission de Jean-Jacques Josset de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Declan Michael McGrath, né le 20 Décembre 1975 à Limerick, Irlande et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Karol Maziukiewicz, né le 10 Mars 1977 à Elk, Pologne, et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014083251/18.

(140098401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Municipal Infrastructure Development Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 174.243.

Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SICAV-SIF en date du 11 juin 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris les décisions suivantes:

1. de renouveler le mandat de

- Madame Iliyana TSANOVA
- Monsieur Jean-Patrick MARQUET
- Monsieur Christian HAAS

comme administrateurs de la SICAV-SIF jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015

2. de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises agréé de la SICAV-SIF jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083192/18.

(140098472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Poivre Real Estate 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.478.

En date du 8 Juin 2014 les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Démission de Gérald Welvaert de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Démission de Jean-Jacques Josset de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Declan Michael McGrath, né le 20 Décembre 1975 à Limerick, Irlande et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Karol Maziukiewicz, né le 10 Mars 1977 à Elk, Pologne, et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014083250/18.

(140098399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

DCORP, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 129.495.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 15/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014083652/11.

(140099601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

LSRC II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 146.582.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LSRC II S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014083936/12.

(140099627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Weinberg Real Estate Partners #2 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 171.445.

L'an deux mille quatorze, le seize juin.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de Weinberg Real Estate Partners #2 SCA, une société en commandite par actions, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.445, constituée par un acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, le 18 juillet 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2541 daté du 12 octobre 2012 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 avril 2014 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la «Société»).

L'Assemblée est présidée par Mrs Sophie HENRYON, employée privée, ayant son adresse professionnelle au Esch/Alzette, Luxembourg.

Le Président nomme comme Secrétaire Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, ayant son adresse professionnelle au Esch/Alzette

Le Président élit comme Scrutateur Mrs Claudia ROUCKERT, employée privée, ayant son adresse professionnelle au Esch/Alzette

Le bureau de l'Assemblée ayant été ainsi formé, le Président déclare et demande au notaire instrumentant de constater que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par le bureau de l'Assemblée et le notaire, resteront attachées au présent acte afin d'être enregistrées avec auprès des autorités d'enregistrement.

II. Que tous les actionnaires ont été convoqués par lettre au porteur et par e-mail en date du 06 juin 2014.

III. La liste de présence montre que 56.300 actions A et une (1) action B représentant 91,25% du capital social de la Société, sont représentés à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur toutes les questions de l'ordre du jour qui sont préalablement connues par les actionnaires.

IV. A moins qu'il en soit spécifié autrement dans le présent acte, les termes et autres expressions en majuscule ont le sens qui leur est conféré dans les statuts de la Société (les «Statuts»).

V. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Refonte des Statuts;

2. Divers.

VI. Les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de reformuler entièrement les Statuts, sans pour autant changer ni la dénomination, ni l'objet social, ni l'exercice social, ni la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident que les Statuts seront dès lors rédigés comme suit:

I. Définitions - Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Définitions. Les termes et expressions portant une majuscule ont le sens qui leur est conféré ci-dessous:

Actif(s) désigne un ou plusieurs actifs immobiliers;

Actions a le sens qui lui est conféré à l'Article 6.2;

Actions de Classe A désigne les actions ordinaires détenues par les actionnaires commanditaires et supportant les droits et obligations prévues par les Statuts;

Action de Classe B désigne l'action supportant une responsabilité illimitée détenue par l'Associé-Gérant Commandité et ayant les caractéristiques et supportant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts;

Actionnaires désigne les détenteurs d'Actions de Classe A;

Actionnaire Défaillant a le sens qui lui est conféré à l'Article 10.8;

Actionnaires Éligibles a le sens qui lui est conféré à l'Article 8.3;

Actionnaires Fondateurs désigne les Actionnaires détenant ensemble les trois mille cent (3 100) Actions souscrites à la date de constitution de la Société;

Actionnaire Non Exonéré a le sens qui lui est conféré à l'Article 28;

Actionnaire(s) Ulérieur(s) désigne tout/tous les Actionnaire(s) additionnel(s) qui sera/seront admis après le Premier Jour de Souscription;

Actions à Céder a le sens qui lui est conféré à l'Article 8.3;

Apport En Capital désigne la fraction de l'Engagement d'un Actionnaire appelée et apportée par l'Actionnaire concerné à la Société comme capital social, en contrepartie de l'émission d'Actions de Classe A;

Arbitre désigne la personne (réviseur, juriste ou expert immobilier, exerçant au Luxembourg au sein d'une société de renommée internationale) nommée d'un commun accord entre le Comité Consultatif et l'Associé-Gérant Commandité, soit, à défaut d'accord, par le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg saisi par la partie la plus diligente, afin de décider en premier et dernier ressort, si (i) l'Associé-Gérant Commandité a commis une Faute Lourde; ou si (ii) le Conseil en Investissement a commis une Faute Lourde du Conseil en Investissement.

Associé-Gérant Commandité désigne Weinberg Real Estate S.à r.l., société à responsabilité limitée établie au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1885 Luxembourg et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.907, détenteur d'une Action de Classe B supportant une responsabilité illimitée;

Avis d'Appel de Tranche désigne l'avis écrit notifié par l'Associé-Gérant Commandité qui détermine les tranches et dates des Engagements des Actionnaires à payer, et Appel(s) de Tranche s'interprète en conséquence;

Avis Initial de Transfert a le sens qui lui est conféré à l'Article. 8.3;

Bulletin de Souscription désigne le contrat signé entre la Société et chaque Actionnaire indiquant (i) l'Engagement de cet Actionnaire, (ii) le nombre d'Actions de Classe A à souscrire par cet Actionnaire, (iii) le montant du prêt accordé à la Société par cet Actionnaire, (iv) les droits et obligations de cet Actionnaire eu égard à sa souscription d'Actions de Classe A; et (v) les déclarations et garanties données par cet Actionnaire en faveur de la Société;

Candidat(s) Acquéreur(s) a le sens qui lui est conféré à l'Article 8.4;

Carried Co désigne la société de droit luxembourgeois qui détient les Parts de Carried de la Société Intermédiaire, dont l'investissement global, investit exclusivement sous la forme d'un Apport en Capital, est égal à un (1) pour cent des Engagements, et dont le capital est intégralement détenu, directement ou indirectement, par des membres de l'Equipe d'Investissement, qui est composée des mandataires sociaux et d'employés du Conseil en Investissement et de l'Associé-Gérant Commandité, ainsi que les membres du Comité d'Investissement Immobilier;

Cessionnaire a le sens qui lui est conféré à l'Article 8.3;

Cédant a le sens qui lui est conféré à l'Article 8.3;

Changement de Contrôle désigne le fait pour les Personnes Clé, et les Cadres présents au Premier Jour de Souscription de cesser de détenir (directement ou indirectement) au moins cinquante (50) pour cent des droits de vote et des droits financiers de l'Associé-Gérant Commandité, de Carried Co ou du Conseil en Investissement, à un quelconque moment de la durée de la Société. Le terme «Cadre(s)» désigne les associés, membres, managers, directeurs composant l'Equipe

d'Investissement, et/ou les salariés (ou les Sociétés Affiliées de l'un d'entre eux) de l'Associé-Gérant Commandité, du Conseil en Investissement, ou de leurs Sociétés Affiliées.

Commission de Gestion a le sens qui lui est conféré à l'Article 17.1;

Commissions de Co-Investissement a le sens qui lui est conféré à l'Article 17.2;

Comité Consultatif a le sens qui lui est conféré à l'Article 13;

Comité d'Investissement Immobilier désigne le comité d'investissement immobilier du Conseil en Investissement, composé, notamment, des Personnes Clés et d'un tiers indépendant à Weinberg Capital Partners (le «Tiers Indépendant»). Le Tiers Indépendant devra avoir une grande expérience professionnelle dans le secteur de l'immobilier, et ne pas gérer ou conseiller un fonds commun de placement ou un véhicule ayant une politique d'investissement significativement similaire à la Politique d'Investissement. Si le Tiers Indépendant cesse d'exercer ses fonctions, les Personnes Clés sélectionneront son remplaçant et le présenteront au Comité Consultatif. Le Comité Consultatif pourra, le cas échéant, émettre son veto à la désignation de ce remplaçant, ledit droit de veto ne devant être exercé que de façon raisonnable et pour des motifs liés à l'absence d'indépendance du candidat.

Conseil en Investissement désigne Weinberg Capital Partners, société par actions simplifiée de droit français, dont le siège est sis à Paris (75008) au 20, rue Quentin-Bauchart (481 485 738 RCS Paris);

Contrat de Conseil en Investissement désigne le contrat conclu entre le Conseil en Investissement et l'Associé-Gérant Commandité;

Coût d'Acquisition désigne le montant total payé par la Société au titre d'un Investissement, y compris les frais et commissions d'acquisition relatifs à cet Investissement;

Départ désigne le départ pour toute cause que ce soit d'une Personne Clé du Comité d'Investissement Immobilier, ou, s'agissant de Monsieur Laurent Halimi, ou de son remplaçant, le fait pour ce dernier de cesser de consacrer une part prépondérante de son activité professionnelle aux activités de la Société et de Weinberg Real Estate Partners #1 (RCS Luxembourg B132468);

Dernier Jour de Souscription désigne le dernier jour de la Période de Souscription, qui intervient au plus tard douze (12) mois après le Premier Jour de Souscription;

Droit de Prémption a le sens qui lui est conféré à l'Article 8.3;

Engagement(s) désigne les montants (libellés en Euros) que chaque Actionnaire s'engage à payer à la Société en souscrivant des Actions de Classe A d'une part, et en consentant un prêt d'actionnaire à la Société d'autre part;

Engagement de Carried Co désigne les montants (libellés en Euros) que Carried Co s'engage à payer à la Société Intermédiaire en contrepartie de la souscription des Parts de Carried;

Engagement Global désigne la somme totale des Engagements et des Engagements de Carried Co;

Engagement Global Investi désigne les Engagements déjà payés par les Actionnaires à la Société et utilisés par la Filiale Concernée pour la réalisation d'un ou plusieurs Investissements (à l'exclusion des montants payés en vue de payer les frais prévus dans les Statuts).;

Engagement Non Appelé désigne, pour un Actionnaire, le montant de son Engagement qui, à une date donnée, n'a pas encore été appelé ou qui n'a pas encore été payé suite à un Avis d'Appel de Tranche;

Euro(s) ou € désigne la devise ayant cours légal dans l'UE visée à l'Article 2 du Règlement du Conseil de l'Union Européenne (EV) N° 974/98, tel que ponctuellement modifié;

Événement Personne Clé a le sens qui lui est conféré à l'Article 15;

Exercice Comptable désigne chaque période de douze (12) mois se terminant le 31 décembre. Le premier Exercice Comptable commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012;

Faute Lourde est défini comme (i) (a) toute légèreté blâmable ou tout manquement grave de l'Associé-Gérant Commandité aux stipulations des Statuts et/ou des statuts de la Société Intermédiaire et/ou à la réglementation qui est applicable à l'Associé-Gérant Commandité, à la Société ou à la Société Intermédiaire, nuisant substantiellement à la Société ou à la Société Intermédiaire, ou (b) ou toute suspicion de fraude de la part de l'Associé-Gérant Commandité, ou (c) tout cas de Défaillance Remplacement Homme Clé (tel que ce terme est défini à l'Article 15.1.4) (ii) toute condamnation pénale de l'Associé-Gérant Commandité liée à l'activité de gestion de la Société.

(i) (a) Toute légèreté blâmable ou tout manquement grave du Conseil en Investissement aux stipulations des Statuts et/ou des statuts de la Société Intermédiaire et/ou à la réglementation qui est applicable au Conseil en Investissement, à la Société ou à la Société Intermédiaire, nuisant substantiellement à la Société ou à la Société Intermédiaire ou (b) toute suspicion de fraude de la part du Conseil en Investissement, ou (ii) toute condamnation pénale du Conseil en Investissement liée à l'activité de gestion de la Société sera qualifiée de «Faute Lourde du Conseil en Investissement».

Toute Faute Lourde du Conseil en Investissement pour laquelle l'Associé-Gérant Commandité n'aura pas obtenu une complète réparation pour la Société sera qualifiée de Faute Lourde de l'Associé-Gérant Commandité.

Filiale désigne toute société qui, à l'égard de la personne concernée, est sous le contrôle, direct ou indirect, de la personne concernée, et ce contrôle est vérifié lorsque la personne concernée: a) a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de la société, ou b) a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de la société et est en même temps actionnaire ou associé de cette

société, ou c) est actionnaire ou associé de la société et contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette société, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci;

Filiale(s) Concernée(s) désigne toute Filiale, y compris la Société Intermédiaire, constituée ou acquise par la Société en vue de détenir un ou des Investissements; Groupe désigne la Société, la Société Intermédiaire et toutes les Filiales Concernées;

Investissement désigne un investissement réalisé par la Société ou toute Filiale Concernée, directement ou indirectement, dans un ou plusieurs Actifs, conformément à la Politique d'Investissement ou, si le contexte l'exige, un investissement proposé par la Société ou toute Filiale Concernée, étant précisé que dans les deux cas, l'investissement n'est pas un investissement temporaire;

Investissement Complémentaire désigne un investissement complémentaire dans un ou plusieurs Actif(s) ayant fait l'objet d'un premier Investissement par la Société ou toute Filiale Concernée;

Investisseur(s) désigne une personne qui a accepté de souscrire un Engagement;

Jour Ouvrable désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) lors duquel les banques sont en général ouvertes pour leurs activités bancaires habituelles au Luxembourg et à Paris;

Lettre de Réponse a le sens qui lui est conféré à l'Article 15;

Lettre Initiale a le sens qui lui est conféré à l'Article 15;

Loi ou Loi du 10 août 1915 désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que ponctuellement modifiée;

Membres du Comité Consultatif désigne les membres du Comité Consultatif, à une date donnée;

Mémorandum de Placement Privé désigne le mémorandum de placement privé de la Société annexé au Bulletin de Souscription;

Montant Imputable a le sens qui lui est conféré à l'Article 17.1;

Nouvel Associé-Gérant Commandité a le sens qui lui est conféré à l'Article 15;

Parts de Carried désigne les parts sociales détenues par Carried Co dans la Société Intermédiaire;

Partie Indemnisée désigne l'Associé-Gérant Commandité, le Conseil en Investissement, le Comité Consultatif et leurs mandataires, sociétés affiliées, dirigeants, administrateurs, responsables, actionnaires/associés et salariés respectifs que la Société a accepté d'indemniser sur les actifs de la Société;

Période de Souscription désigne la période qui débute par le Premier Jour de Souscription et se termine par le Dernier Jour de Souscription pendant laquelle les Actions de Classe A sont offertes à la souscription;

Période de Suspension a le sens qui lui est conféré à l'Article 15;

Période d'Investissement désigne la période de trente-six (36) mois à compter du Premier Jour de Souscription (qui peut être étendue, après accord du Comité Consultatif, par l'Associé-Gérant Commandité d'une période supplémentaire d'un an au maximum) à l'expiration de laquelle la Société ne peut plus appeler d'Engagement ni effectuer de nouveaux Investissements, étant entendu que des Engagements pourront être appelés ultérieurement (et des Investissements pourront être effectués ultérieurement) dans la mesure nécessaire pour (i) payer les commissions, frais et dettes de la Société, (ii) réaliser tout investissement ayant fait l'objet d'un engagement au cours de la Période d'Investissement tel que l'acquisition d'un nouveau bien en l'état d'achèvement ou un projet de rénovation ou (iii) effectuer tout Investissement Complémentaire dans des Investissements existants (dans ce dernier cas, à concurrence d'un maximum de 10 % de l'Engagement Global);

La Période d'Investissement peut être terminée par décision des Actionnaires représentant 75% des Actions de la Société. Un tel arrêt anticipé n'entraînera pas de réduction des frais de gestion de l'Associé Commanditaire qui seront calculés comme si la Période d'Investissement n'avait pas été soumise à cet arrêt anticipé. Pour éviter tout doute, l'Associé Commandité, le Conseil en Investissement et Sociétés Affiliés seront libres, en cas d'un tel arrêt anticipé de la Période d'Investissement de créer un nouveau fonds nonobstant le seuil exigé pour le permettre.

Personne(s) Clé désigne Monsieur Serge Weinberg, Monsieur Laurent Halimi, ou toute nouvelle personne approuvée par le Comité Consultatif en remplacement de l'un ou l'autre;

Politique d'Investissement désigne la politique d'investissement prévue par le Mémorandum de Placement Privé;

Premier Jour de Souscription désigne la date à laquelle les Investisseurs sont initialement admis dans la Société en qualité d'Actionnaires, à l'exception des Actionnaires Fondateurs qui, pour les besoins de la constitution de la Société, sont admis dans la Société en qualité d'Actionnaires dès la constitution;

Prix de Rachat désigne, selon les cas, soit (i) cent (100) pour cent du prix auquel les Actions ont été émises, y compris, le cas échéant, toute prime d'émission payée à cette occasion et tous les montants courus et en tout ou partie non payés des liquidités distribuables dues à l'Actionnaire concerné, conformément à l'Article 24, soit (ii) le prix tel qu'indiqué dans l'Avis Initial de Transfert, en cas de rachat des Actions à Céder par la Société, suite à un refus d'agrément d'un transfert d'Actions à Céder conformément à l'Article 8.4;

Prix de Rachat En Cas de Défaillance désigne trente (30) pour cent de la valeur nette réévaluée des Actions;

Second Avis de Transfert a le sens qui lui est conféré à l'Article 8.3;

Société désigne Weinberg Real Estate Partners #2 SCA, société de droit luxembourgeois ayant la forme d'une société en commandite par actions;

Société(s) Affiliée(s) désigne toute société ou entreprise qui par rapport à la personne concernée est une société mère ou Filiale de cette personne ou une Filiale d'une telle société mère, étant précisé cependant qu'un Investissement n'est pas réputé être une Société Affiliée du Conseil en Investissement du seul fait d'un Investissement par la Société dans cet Investissement;

Société Intermédiaire désigne la société de droit luxembourgeois Weinberg Real Estate Holding #2 S.à r.l., dont le capital doit être intégralement détenu conjointement par la Société, qui en a le contrôle, et par Carried Co, et à travers laquelle la Société réalisera tous les Investissements;

Statuts désigne les présents statuts, tels que ponctuellement modifiés;

Taxe de 3% a le sens qui lui est conféré à l'Article 28;

Transfert désigne le transfert de propriété d'Action(s).

Art. 2. Dénomination. Il existe entre l'Associé-Gérant Commandité, en tant que souscripteur de l'Action de Classe B supportant une responsabilité illimitée, les Actionnaires Fondateurs et toute personne ou entité Qui deviendrait actionnaire dans le futur, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois prenant la dénomination de Weinberg Real Estate Partners #2 SCA, qui sera régie par la Loi et les présents Statuts.

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis à Luxembourg ou à l'étranger, par une résolution de l'Associé- Gérant Commandité.

3.2 L'Associé-Gérant Commandité est autorisé à transférer le siège social de la Société en tout autre lieu de la commune de Luxembourg. Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par voie de résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

3.3 Si l'Associé-Gérant Commandité décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, et qu'ils entravent ou sont susceptibles d'entraver l'exercice de l'activité normale de la Société au siège social, ou, la communication entre le siège et les personnes à l'étranger, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ce transfert provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité luxembourgeoise de la Société, laquelle demeurera une société luxembourgeoise en dépit du transfert provisoire.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société peut procéder à l'achat de participations, intérêts et parts, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et s'occuper de leur gestion. En particulier, la Société peut acheter, par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière, des actions, parts sociales ou autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de créance, et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par une entité publique ou privée, quelle qu'elle soit.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé seulement, des obligations, billets à ordre et toute forme de créance et/ou actions. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits de tout emprunt et/ou émission de titres de créance, au profit de ses Sociétés Affiliées et des sociétés du Groupe. De plus, la Société peut donner des garanties et accorder des sûretés au profit de tiers en vue de garantir ses obligations ou les obligations de ses Sociétés Affiliées et des sociétés du Groupe. La Société peut aussi nantir, transférer, grever ou créer toute autre sûreté sur tout ou partie de ses actifs. Les prêts seront sans recours contre la Société et aucune collatéralisation ne sera mise en place

4.3 La Société peut également investir dans l'achat et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4 De manière générale, pour ses investissements, la Société peut utiliser les techniques et instruments permettant une gestion efficace du portefeuille, y compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et tout autre risque.

4.5 La Société peut accomplir toute opération commerciale et/ou financière se rapportant à un investissement, direct ou indirect, en biens meubles ou immeubles (y compris les biens immobiliers) comme par exemple l'achat, la propriété, la location, le bail, la division, le drainage, la mise en valeur, le développement, l'amélioration, la culture, la construction sur, la vente ou tout autre acte de disposition, l'hypothèque, le nantissement ou tout autre acte grevant, se rapportant à un bien meuble ou immeuble.

4.6 Plus particulièrement, la Société investira dans des actifs immobiliers - soit directement, soit par l'intermédiaire d'instruments ad hoc - conformément à la Politique d'Investissement décrite dans le Mémoire de Placement Privé.

Art. 5. Durée.

5.1 La Société est formée pour une durée limitée de huit (8) ans suivant le Premier Jour de Souscription, sous réserve de toute extension de cette durée sur proposition de l'Associé-Gérant Commandité pour au plus deux périodes d'une

(1) année chacune et donc une durée totale maximum de dix (10) ans. La décision d'étendre la durée de la Société au-delà des huit (8) ans sera prise par l'assemblée générale des Actionnaires, à la majorité des deux tiers (2/3) des Actions émises Actions, sous réserve qu'au moins deux tiers (2/3) des droits de vote soient représentés, et à chaque fois sous réserve de l'approbation de l'Associé-Gérant Commandité.

5.2. La Société peut être dissoute avant l'expiration du terme, uniquement sur proposition de l'Associé-Gérant Commandité, par voie d'une résolution adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires, à la majorité des deux tiers (2/3) des droits de vote des Actionnaires présents ou représentés, sous réserve qu'au moins cinquante (50) pourcent des droits de vote soient représentés, et sous réserve de l'approbation de l'Associé-Gérant-Commandité.

II. Capital social - Actions

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à six cent dix-sept mille dix euros (617.010,- €), divisé en deux classes d'actions:

(i) soixante et un mille sept cent (61.700) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune; et

(ii) une (1) Action de Classe B, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- €).

6.2 Lorsqu'elles sont émises, les Actions de Classe A et l'Action de Classe B sont désignées individuellement par une Action et ensemble par les Actions, à chaque fois que la référence à une classe particulière d'Actions n'est pas justifiée.

6.3 Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant de la manière prévue pour la modification des présents Statuts.

6.4 Le capital social autorisé de la Société est fixé à quatre-vingts millions dix euros (80 000 010 €), représenté par huit millions (8 000 000) d'Actions de Classe A et une (1) Action de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (10,- €).

6.5 L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la constitution de la Société:

(i) à émettre, conformément aux Appels de Tranche, jusqu'à concurrence de huit millions (8 000 000) d'Actions de Classe A, ayant une valeur nominale dix euros (10,- €) chacune, dans les limites du capital autorisé indiqué à l'Article 6.4, à enregistrer, par voie d'acte notarié, chacune des émissions d'Actions de Classe A correspondantes, et, à modifier l'Article 6 des Statuts et le registre des Actionnaires de la Société en conséquence;

(ii) à limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle des Actionnaires pendant la Période de Souscription, et ce afin de permettre l'entrée au capital de la Société des Actionnaires Ultérieurs.

Art. 7. Actions.

7.1 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une Action appartient à plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'au moment où une personne est désignée par les codétenteurs comme le propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

7.2 Les Actions de la Société sont et resteront nominatives. Les Actions ne sont pas des actions avec certificats, mais un certificat établissant l'inscription de l'Actionnaire concerné dans le registre des Actionnaires de la Société, ainsi que le nombre d'Actions qu'il détient, pourra être émis par la Société sur demande de l'Actionnaire.

7.3 Un registre des Actionnaires est conservé au siège social de la Société et/ou par un agent de registre spécial désigné par l'Associé-Gérant Commandité, le cas échéant. Le registre indique le nom de chaque Actionnaire, son lieu de résidence ou élection de domicile, le nombre et la classe d'Actions qu'il détient, les montants libérés pour chaque Action ainsi que les transferts d'Actions et les dates correspondantes.

7.4 La Société peut acquérir ses propres Actions conformément aux stipulations de l'Article 8 ci-dessous et dans le but de se conformer à la condition de capital social minimum pour la société en commandite par actions telle que prévue par la Loi du Luxembourg sur les Sociétés.

Art. 8. Transferts des Actions.

8.1 Les Actionnaires ne seront pas autorisés à transférer leurs Actions avant la fin de la Période d'Investissement, sauf exception prévue à l'Article 8.2 ci-dessous. A l'issue de cette période, les Actionnaires seront autorisés à transférer leurs Actions, sous réserve de l'exercice du droit de préemption des autres Actionnaires, tel que décrit ci-après et sous réserve de l'accord de l'Associé-Gérant Commandité. Toute Transfert d'Actions par un Actionnaire qui est également actionnaire de Carried Co sera soumise à l'accord préalable du Comité Consultatif.

8.2 Nonobstant les restrictions indiquées sous le paragraphe précédent, les Actions sont, à tout moment, librement transmissibles (i) à des Sociétés Affiliées, (ii) entre entités gérées ou conseillées de façon continue par la même société de gestion ou une Société Affiliée de cette dernière, sous réserve que le nouvel Actionnaire qualifie en tant qu'investisseur professionnel ou semi-professionnel, tels que ces termes sont définis dans le Mémoire de Placement Privé, et (iii) entre actionnaires de Carried Co. Dans ce cas, l'Actionnaire cédant devra cependant respecter les dispositions du premier paragraphe de l'Article 8.3 et l'Associé-Gérant Commandité sera en droit d'interdire le transfert s'il estime que le transfert conduirait à la violation d'une loi ou d'un règlement applicable ou de l'une des dispositions des Statuts.

8.3 Tout Actionnaire qui souhaite transférer ses Actions (le Cédant) à un cessionnaire proposé, qui n'est pas un Actionnaire (le Cessionnaire), doit en donner notification préalable à l'Associé-Gérant Commandité au moins trente (30) jours à l'avance, par lettre recommandée, en indiquant le nombre d'Actions qu'il souhaite transférer (les Actions à Céder), la(les) personne(s) auxquelles il souhaite les transférer, le prix envisagé ainsi qu'un engagement écrit du Cessionnaire sur son engagement ferme d'acheter les Actions en question, d'être lié par les Statuts et l'obligation de payer la quote-part due de l'Engagement Non Appelé du Cédant correspondant à la quote-part des Actions détenues par le Cédant représentée par les Actions à Céder (l'Avis Initial de Transfert).

Dans les cinq (5) Jours Ouvrables suivant la réception d'un Avis Initial de Transfert par l'Associé- Gérant Commandité, l'Associé-Gérant Commandité notifie le transfert projeté par lettre recommandée ou remise en main propre (le Second Avis de Transfert) aux autres Actionnaires à l'exclusion de tout Actionnaire Défaillant (les Actionnaires Éligibles), en indiquant (i) le nombre d'Actions à céder, et (ii) le prix proposé, afin de permettre aux Actionnaires Éligibles d'exercer, en tout ou partie, leur droit de préemption (le Droit de Préemption).

Le Droit de Préemption de chaque Actionnaire Éligible est calculé au prorata du nombre d'Actions détenues par l'Actionnaire Éligible concerné par rapport au nombre total d'Actions détenues par les autres Actionnaires Éligibles.

Une copie de l'Avis Initial de Transfert est jointe au Second Avis de Transfert demandant à chaque Actionnaire d'indiquer, par voie de lettre recommandée, dans les quinze (15) Jours Ouvrables suivant la réception du Second Avis de Transfert (i) s'il souhaite ou non exercer son Droit de Préemption, (ii) le nombre d'Actions à Céder sur lesquelles il souhaite exercer son Droit de Préemption, et (iii) s'il souhaite préempter plus que sa part au pro rata, dans l'hypothèse où un ou plusieurs Actionnaires Éligibles n'exerceraient pas la totalité de leur Droit de Préemption (le Droit de Préemption Supplémentaire).

Dans les dix (10) Jours Ouvrables qui suivent, l'Associé-Gérant-Commandité vérifie si toutes les Actions à Céder ont été préemptées par les Actionnaires Éligibles lors de l'exercice de leurs Droits de Préemption et de leurs Droits de Préemption Supplémentaires respectifs et communique l'information au Cédant par lettre recommandée.

Si toutes les Actions à Céder ne sont pas préemptées, toutes les Actions à Céder pourront être transférées par le Cédant au Cessionnaire sous réserve de la procédure d'agrément prévu à l'Article 8.4 des Statuts. Un Actionnaire est réputé ne pas avoir exercé son Droit de Préemption et son Droit de Préemption Supplémentaire au titre des Actions à Céder si l'Associé-Gérant Commandité ne reçoit pas la réponse de cet Actionnaire dans la période susmentionnée.

Dans les huit (8) Jours Ouvrables suivant la réception de la lettre recommandée de l'Associé-Gérant- Commandité et lorsque les Actions à Céder n'ont pas été entièrement préemptées, le Cédant doit alors confirmer par lettre recommandée à l'Associé-Gérant Commandité son intention (i) soit de transférer les Actions à Céder au Cessionnaire, dans les conditions indiquées dans l'Avis Initial de Transfert, (ii) soit de renoncer au transfert des Actions à Céder (la Lettre de Confirmation).

8.4 Si le Cédant souhaite transférer les Actions à Céder au Cessionnaire, dans les conditions indiquées dans l'Avis Initial de Transfert, l'Associé-Gérant Commandité doit alors notifier au Cédant, par lettre recommandée, sa décision d'agrément concernant le transfert des Actions à Céder au Cessionnaire dans les cinq (5) Jours Ouvrables qui suivent la réception de la Lettre de Confirmation. En cas d'agrément du Cessionnaire par l'Associé-Gérant Commandité, le Cédant sera libre de transférer les Actions à Céder au Cessionnaire. L'Associé-Gérant Commandité est considéré comme ayant consenti au transfert des Actions à Céder s'il n'a pas notifié son refus au Cédant dans le délai de cinq (5) Jours Ouvrables qui suivent la réception de la Lettre de Confirmation. L'Associé-Gérant Commandité ne pourra pas refuser l'agrément pour des motifs déraisonnables. L'agrément sera de droit pour les transferts d'Actions entre Actionnaires.

L'Associé-Gérant Commandité peut subordonner un transfert à la remise d'un avis juridique et de tout autre document attestant du respect des sûretés et autres législations applicables.

Chaque transfert nécessite au préalable que le Cessionnaire fournisse à l'Associé-Gérant Commandité les documents requis en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et, lorsque le Cédant a des Engagements Non Appelés, tout élément dont le Cessionnaire dispose pour démontrer qu'il a une capacité financière suffisante pour satisfaire ses obligations résultant de l'Engagement Non Appelé transféré. Le Cessionnaire doit aussi remplir un Bulletin de Souscription aux termes duquel il accepte de reprendre les Engagements Non Appelés souscrits par le Cédant.

Aucun transfert d'Actions ne produira ses effets tant que le Cessionnaire n'aura pas accepté par écrit de supporter intégralement toutes les obligations non encore exécutées du Cédant au titre des Actions transférées (et de l'Engagement Non Appelé y relatif) conformément au Bulletin de Souscription applicable, et, accepté par écrit d'être lié par les Statuts, auquel cas le Cédant sera dégagé (et n'encourra plus aucune responsabilité) au titre de telles responsabilités et obligations.

L'Associé-Gérant-Commandité sera en droit de ne pas approuver le transfert proposé des Actions à Céder en invoquant l'une des raisons suivantes:

- a) si l'Associé-Gérant Commandité estime de manière raisonnable que le transfert entraînerait la dissolution de la Société;
- b) si l'Associé-Gérant Commandité estime que le transfert conduirait à la violation d'une loi ou d'un règlement applicable ou de l'une des dispositions des Statuts; ou
- c) si l'Associé-Gérant Commandité estime que le cessionnaire est un concurrent de la Société, du Conseil en Investissement ou des Sociétés Affiliées, ou que sa solvabilité n'est pas suffisante; ou

d) à l'exception d'un Transfert à une Société Affiliée, si postérieurement au Transfert, le Cédant ou le Cessionnaire devait avoir un Engagement inférieur à cinq (5) millions d'euros.

S'il refuse le Cessionnaire proposé, l'Associé-Gérant Commandité doit alors (i) proposer un autre cessionnaire ou (ii) autoriser la Société à racheter les Actions à Céder dans un délai de deux (2) mois à partir de l'envoi de la lettre recommandée de refus d'agrément, aux conditions prévues dans les Statuts.

Si l'Associé-Gérant Commandité décide de proposer un autre cessionnaire, l'Associé-Gérant Commandité sera tenu de proposer, dans un délai de deux (2) mois à partir de l'envoi de la lettre recommandée de refus d'agrément, au Cédant, un ou plusieurs autres cessionnaires potentiels disposés à acquérir les Actions à Céder (le ou les Candidat(s) Acquéreur(s)), et ceci aux mêmes conditions que celles indiquées dans l'Avis Initial de Transfert, étant entendu que lorsque l'Associé-Gérant Commandité propose plusieurs Candidats Acquéreurs, le nombre total d'Actions que ces Candidats Acquéreurs proposent d'acquérir doit être égal au nombre total d'Actions à Céder.

Le ou les Candidats Acquéreurs disposent d'un délai de dix (10) Jours Ouvrables à partir de l'expiration du délai de deux (2) mois prévu au paragraphe précédent pour payer le prix de cession. Le transfert de propriété des Actions à Céder interviendra le jour du dernier paiement des Actions à Céder.

Si, soit à l'expiration du délai de deux (2) mois prévu ci-avant, l'Associé-Gérant Commandité n'a pas proposé un ou plusieurs Candidats Acquéreurs ou n'a pas autorisé la Société à racheter les Actions à Céder aux conditions prévues dans les Statuts, soit le ou les Candidats Acquéreurs n'a/n'ont pas, pour une raison quelconque (à l'exclusion de toute raison imputable au Cédant), payé le prix de cession dans le délai prévu de dix (10) Jours Ouvrables, l'agrément du Cessionnaire, initialement refusé par l'Associé-Gérant Commandité, sera considéré comme donné et le Cédant sera alors libre de procéder au transfert des Actions à Céder au Cessionnaire selon les conditions de l'Avis Initial de Transfert.

Art. 9. Rachat.

9.1 La Société peut acheter et détenir ses propres Actions conformément aux conditions et restrictions prévues par la Loi.

9.2 Les Actions ne peuvent être rachetées que lorsque l'Associé-Gérant Commandité estime qu'un rachat est dans le meilleur intérêt de la Société.

9.3 Sous réserve des dispositions de l'Article 8.4, en cas de décision de l'Associé-Gérant Commandité de racheter une Action, ce rachat s'effectue au Prix de Rachat et aux conditions qui sont spécifiés par l'Associé-Gérant Commandité dans un avis notifié aux Actionnaires, à chaque fois en respectant les restrictions imposées par la Loi et les présents Statuts. Cet avis indiquera le nombre d'Actions à racheter, le Prix de Rachat et la date à laquelle ce rachat prendra effet.

9.4 Tout rachat d'Actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée des Actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des Statuts, sous réserve à chaque fois de l'approbation de l'Associé-Gérant Commandité.

Art. 10. Souscription - Appel de fonds - Défaillance.

10.1 Les Actions de Classe A sont offertes à la souscription pendant la Période de Souscription débutant au Premier Jour de Souscription et prenant fin au Dernier Jour de Souscription.

10.2 La Société émettra des Actions de Classe A suite à tout appel de tranche sur l'Engagement des Actionnaires conformément aux termes et conditions de tout Bulletin de Souscription signé avec les Actionnaires.

10.3 Tout montant contribué au capital social de la Société au moment de la constitution par les Actionnaires Fondateurs et excédant leur Engagement respectif sera réajusté lors du Premier Jour de Souscription.

10.4 Lorsque des Actionnaires supplémentaires sont admis après le Premier Jour de Souscription (les Actionnaires Ultérieurs), les Engagements seront appelés intégralement auprès des Actionnaires Ultérieurs (le Paiement Initial) jusqu'à ce que les montants qu'ils ont souscrits et exprimés en proportion de leur Engagement représentent la même proportion que les Engagements des Actionnaires initiaux déjà appelés.

En outre, chaque Actionnaire Ultérieur sera tenu de payer à la Société une prime de souscription. La prime de souscription sera déterminée pour chaque Actionnaire Ultérieur par application, sur le montant de son Paiement Initial, d'un taux d'intérêt correspondant à l'Euribor à un (1) an (le dernier taux publié Premier Jour de Souscription) plus quatre cents (400) points de base pour la période comprise entre le Premier Jour de Souscription (ou, selon le cas, la date de paiement par les Actionnaires initiaux de la part déjà appelée de leur Engagement) et la date d'admission de l'Actionnaire Ultérieur concerné. Chaque Actionnaire initial recevra une quote-part de la prime de souscription versée par un Actionnaire Ultérieur au prorata de son Engagement. Dès lors qu'un Actionnaire Ultérieur aura versé sa prime de souscription, il sera considéré comme un Actionnaire initial à l'occasion de l'admission de tout nouvel Actionnaire Ultérieur.

Des Actionnaires existants peuvent être autorisés, à la discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité, à augmenter le montant de leurs Engagements à tout moment pendant la Période de Souscription, à condition que chacun d'eux signe et remette à l'Associé-Gérant Commandité un Bulletin de Souscription modifié reflétant cette augmentation de leur Engagement; ces Actionnaires sont traités comme s'ils étaient des Actionnaires Ultérieurs au titre de l'augmentation de leurs Engagements et à hauteur de celle-ci.

10.5 L'Associé-Gérant Commandité peut appeler les Engagements Non Appelés des Actionnaires, proportionnellement à la quote-part que représente leur Engagement respectif dans l'Engagement Global, et jusqu'à concurrence de leur

Engagement respectif, en fonction des besoins en capital de la Société, tels que déterminés par l'Associé-Gérant Commandité, et, au rythme des versements qui, selon l'avis discrétionnaire de l'Associé-Gérant Commandité, seront requis pour effectuer des Investissements, régler les honoraires des prestataires de services et payer tous autres frais ou commissions raisonnablement encourus par la Société.

10.6 Chaque Avis d'Appel de Tranche notifiera (par lettre recommandée ou courrier électronique) à l'Actionnaire destinataire, en lui donnant un délai d'au moins dix (10) Jours Ouvrables, le paiement qu'il doit effectuer d'un montant en Euro n'excédant pas son Engagement Non Appelé à cette date. Chaque Avis d'Appel de Tranche indiquera les besoins couverts par l'Appel de Tranche en cause et, le cas échéant, sous réserve de toute obligation de confidentialité pouvant s'y appliquer, les termes et conditions de l'Investissement / Investissement Complémentaire envisagé, la date et le montant du paiement que l'Actionnaire concerné devra effectuer, la ventilation de ce montant entre Apport en Capital et Prêt d'Actionnaire, et les coordonnées du (des) compte(s) bancaire(s) sur le(s)quel(s) chaque paiement devra être fait.

10.7 Les Engagements peuvent être appelés pendant la Période d'Investissement à l'effet d'effectuer des investissements, de régler des commissions et payer tous autres frais et dettes de la Société. Les Engagements ne pourront plus être appelés après l'expiration de la Période d'Investissement, étant entendu que les Engagements pourront néanmoins être appelés dans la mesure nécessaire pour (i) payer les commissions, frais et dettes de la Société, (ii) réaliser tout Investissement ayant fait l'objet d'un engagement au cours de la Période d'Investissement, tel que l'acquisition d'un nouveau bien en l'état d'achèvement ou un projet de rénovation ou (iii) effectuer tout Investissement Complémentaire dans des Investissements existants (dans ce dernier cas, à concurrence d'un montant maximum agrégé de dix (10) pour cent de l'Engagement Global).

Pendant la Période d'Investissement, le produit net des cessions ou de refinancement d'Investissements perçu par la Société peut être réinvesti par la Société dans un nouvel Investissement, mais le montant réinvesti sera alors considéré comme un nouvel Appel de Tranche. En conséquence le niveau des Engagements sera toujours réduit du montant de tout nouvel Investissement (qu'il ait été financé par le produit net de cessions ou de refinancement ou non), sauf dans le cas où, un Investissement, initialement financé exclusivement par les Actionnaires, sans recours à de la dette externe, fait l'objet d'un refinancement auprès d'un tiers dans un délai de soixante (60) jours (ou à une date ultérieure après autorisation du Comité Consultatif), alors le montant de l'Investissement refinancé par de la dette externe ne réduira pas le niveau des Engagements. L'Associé-Gérant Commandité sera tenu d'informer les Actionnaires de tout projet de réinvestissement.

Au dernier jour de la Période d'Investissement, l'Associé-Gérant Commandité communiquera aux Actionnaires une estimation des montants que l'Associé-Gérant Commandité pourra appeler après l'expiration de la Période d'Investissement.

10.8 Si un Actionnaire (l'Actionnaire Défaillant):

(i) n'avance pas à la Société le montant faisant l'objet de l'Avis d'Appel de Tranche au plus tard à la date d'expiration de l'Avis d'Appel de Tranche; et

(ii) ne remédie pas à cette défaillance et n'acquitte pas les intérêts dus à la Société sur le montant non honoré au titre de la période allant du troisième (3^{ème}) Jour Ouvré suivant la date d'expiration de l'Avis d'Appel de Tranche à sa date de paiement, au taux annuel de quatre (4) pour cent au-dessus du taux de base de la Banque Centrale Européenne, au plus tard à l'expiration d'un délai de trente (30) Jours Ouvrables à compter de la date d'expiration de l'Avis d'Appel de Tranche, à l'expiration de ce délai de trente (30) Jours Ouvrables et jusqu'à complet paiement de sa dette, l'Actionnaire Défaillant sera redevable d'intérêts de retard au taux annuel de quinze (15) pour cent;

alors, sans préjudice de tout autre droit conféré à l'Associé-Gérant Commandité ou à la Société et permettant que les intérêts susmentionnés continuent à courir à l'issue de cette période de trente (30) Jours Ouvrables, l'Associé-Gérant Commandité (A) imputera sur tous distributions ou remboursements dus par la Société à l'Actionnaire Défaillant, les sommes dues par l'Actionnaire Défaillant, jusqu'à ce que tous les montants dus à la Société par ce dernier aient été intégralement payés et (B) devra, dans un délai de quatre-vingt-dix (90) Jours Ouvrables suivant l'expiration du délai de trente (30) Jours Ouvrables susvisé, accomplir l'une quelconque des mesures suivantes, dans le respect de l'avant-dernier et du dernier paragraphe du présent Article 10.8:

a. imposer des dommages et intérêts correspondant à dix (10) pour cent de l'Engagement;

b. soit faire en sorte que l'Engagement Non Appelé de l'Actionnaire Défaillant soit déchu (étant précisé, cependant, que cet Engagement Non Appelé peut survivre en vue de la réalisation d'un transfert, tel que prévu dans les présents Statuts) et que les droits de l'Actionnaire Défaillant se limitent par la suite à ceux convenus avec l'Associé-Gérant Commandité, soit faire en sorte que l'Actionnaire Défaillant concerné cesse d'être un Actionnaire à quelque fin que ce soit à compter de la date de déchéance de l'Engagement Non Appelé de cet Actionnaire Défaillant, comme prévu ci-dessous aux alinéas d. et e.;

c. prendre toute mesure que l'Associé-Gérant Commandité pourra juger nécessaire en vue de l'exécution des obligations mises à la charge de l'Actionnaire Défaillant de procéder au paiement de toute somme requise au titre de son Engagement;

d. obtenir la vente des Actions de l'Actionnaire Défaillant à un acheteur déterminé par application du Droit de Préemption des Actionnaires à compter de la date de défaillance, au Prix de Rachat En Cas de Défaillance, déduction faite de tous les frais et commissions encourus du fait de cette défaillance, tels que déterminés par l'Associé-Gérant Com-

mandité, à sa seule discrétion. Le Prix de Rachat En Cas de Défaillance est dû immédiatement à la Société par l'acheteur et par la Société à l'Actionnaire Défaillant seulement en cas de liquidation de la Société, et après satisfaction de tous les autres détenteurs d'Actions et ne produit aucun intérêt jusqu'à cette date. L'Associé-Gérant Commandité devient l'agent chargé de la vente des Actions de l'Actionnaire Défaillant (ainsi que de l'Engagement Non Appelé de cet Actionnaire Défaillant); et, dans le cas où il deviendrait un Actionnaire Défaillant, chaque Actionnaire accepte de nommer ou d'obtenir la nomination de l'Associé-Gérant Commandité comme son mandataire dûment habilité à signer les documents requis dans le cadre de ce transfert, ratifiera tout acte que l'Associé-Gérant Commandité aura légalement accompli en vertu de cette procuration et indemniserà l'Associé-Gérant Commandité à l'encontre de toute demande, tous frais et coûts encourus par l'Associé-Gérant Commandité de ce fait. Lorsque le transfert sera effectué, l'acheteur sera considéré comme étant un Actionnaire;

e. faire procéder par la Société au rachat des Actions de l'Actionnaire Défaillant au Prix de Rachat En Cas de Défaillance, déduction faite de tous les frais et commissions encourus du fait de cette défaillance, tels que déterminés par l'Associé-Gérant Commandité, à sa seule discrétion. Le Prix de Rachat En Cas de Défaillance n'est dû par la Société à l'Actionnaire Défaillant qu'à la liquidation de la Société et après satisfaction de tous les autres détenteurs d'Actions, et ne produit aucun intérêt jusqu'à cette date;

f. exercer tout autre recours disponible en vertu du droit applicable; et

g. admettre un nouvel Actionnaire en remplacement de l'Actionnaire Défaillant.

L'Associé-Gérant Commandité veillera à ce que tous les Actionnaires Défaillants soient traités équitablement dans l'accomplissement des mesures visées ci-dessus.

Dans le cas où l'Actionnaire Défaillant est également actionnaire de Carried Co, l'Associé-Gérant Commandité informera le Comité Consultatif de tout défaut d'avance à la Société du montant faisant l'objet d'un Avis d'Appel de Tranche. Dans le cas où cet Actionnaire Défaillant ne régulariserait pas sa situation dans le délai de trente (30) Jours Ouvrables sus-visé, l'Associé-Gérant Commandité devra accomplir une des mesures visées ci-dessus qui aura été décidée par le Comité Consultatif.

III. Gestion - Représentation - Comité consultatif

Art. 11. Gestion.

11.1 La Société est gérée par l'Associé-Gérant Commandité qui est l'associé responsable et qui est personnellement et solidairement responsable avec la Société de l'ensemble des passifs, quels qu'ils soient, dont les actifs de la Société ne peuvent pas répondre. Les Actionnaires ne doivent pas agir d'une manière ou dans une capacité autre que l'exercice de leurs droits en tant qu'Actionnaires aux assemblées générales et sont responsables dans la limite de leurs Engagements pris envers la Société, tel qu'exposé à l'Article 22 ci-après.

11.2 L'Associé-Gérant Commandité aura tous les pouvoirs possibles, conformément aux Statuts, pour accomplir l'ensemble des actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, et ce, dans le respect de la stratégie et des objectifs d'investissement de la Société.

Art. 12. Signature autorisée. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé-Gérant Commandité agissant par l'intermédiaire d'un ou plusieurs signataires autorisés ou par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature a été délégué par l'Associé-Gérant Commandité, dans les conditions que l'Associé-Gérant Commandité détermine de manière discrétionnaire.

Art. 13. Comité Consultatif.

13.1 La Société sera assistée d'un Comité Consultatif. Le Comité Consultatif sera composé d'un minimum de cinq (5) membres, représentant des Actionnaires dont les Engagements sont les plus importants et ayant accepté d'y participer. Il est précisé que tout Actionnaire dont l'Engagement est supérieur ou égal à dix millions d'euros (10 000 000,- €) pourra de plein droit participer au Comité Consultatif. Ni l'Associé-Gérant-Commandité, ni le Conseil en Investissement, ni les membres de l'Équipe d'Investissement (i.e. les mandataires sociaux et employés du Conseil en Investissement et de l'Associé-Gérant-Commandité, ainsi que les membres du Comité d'Investissement) ne pourront faire partie du Comité Consultatif.

13.2 Le Comité Consultatif (A) approuve au préalable toutes les décisions (i) (a) d'Investissement qui s'écartent de la Politique d'Investissement et (b) relatives à l'extension de la Période d'Investissement, (ii) d'Investissement qui soulèvent des conflits d'intérêt potentiels (y compris les transactions avec des parties liées), (iii) d'endettement direct de la Société auprès de personnes autres que les Actionnaires et d'endettement direct de la Société Intermédiaire (à l'exclusion des Prêts d'Associé et de crédits à moins de trois (3) mois souscrits dans l'attente de paiement par les Actionnaires à la Société des Avis d'Appel de Tranche), (iv) de cession de Parts de Carried par Carried Co ou de cession des actions de Carried Co à toute personne en dehors de l'Équipe d'Investissement, (v) de cession d'Actions par un Actionnaire qui est également actionnaire de Carried Co à toute personne en dehors de l'Équipe d'Investissement, (vi) de cession de toute action de la Société Intermédiaire à un tiers, (vii) de rachat/acquisition de Parts de Carried par la Société Intermédiaire ou par la Société, (viii) de toute modification des statuts de la Société Intermédiaire, (ix) de nomination par le Comité d'Investissement Immobilier d'un Tiers Indépendant, et (x) de conclusion, de modification ou de résiliation de tout contrat

entre la Société et/ou ses Filiales, d'une part, et l'Associé-Gérant Commandité et/ou ses Sociétés Affiliées; (B) est saisi en cas de défaillance de tout Actionnaire qui est également membre de l'Equipe d'Investissement et (C) (i) constate, le cas échéant, l'existence, à son sens, d'une Faute Lourde et/ou d'une Faute Lourde du Conseil en Investissement et la fait constater par l'Expert, (ii) engage, le cas échéant, la procédure de révocation de l'Associé Gérant commandité pour Faute Lourde, conformément à la procédure décrite ci-après.

Le Comité Consultatif peut demander à l'Associé-Gérant Commandité de convoquer une assemblée générale à l'effet de voter la réduction de la durée de la Société. L'Associé-Gérant Commandité ne peut refuser cette demande que s'il la juge déraisonnable.

13.3 Les Membres du Comité Consultatif n'ont pas pouvoir pour gérer la Société. En dehors des questions visées aux points (A), (B) et (C) ci-dessus qui s'imposeront à l'Associé-Gérant Commandité et à la Société Intermédiaire, tout acte du Comité Consultatif est pris à titre consultatif uniquement, et l'Associé-Gérant Commandité n'est pas lié par ou tenu d'agir dans le sens de, toute décision, tout acte ou tout avis du Comité Consultatif ou d'un Membre du Comité Consultatif.

13.4 Les réunions du Comité Consultatif sont convoquées par l'Associé-Gérant Commandité qui décide de leur fréquence, étant précisé que le Comité Consultatif se réunit au moins une fois par an. Des réunions ad hoc pourront également avoir lieu sur convocation adressée, au moins 48 heures à l'avance, par tout membre du Comité Consultatif dès lors que le Comité Consultatif n'aura pas été saisi par l'Associé-Gérant Commandité pour les cas visés aux points (A) ou (B) ci-dessus. S'agissant du cas visé au (C) ci-dessus, le Comité Consultatif se réunira sur convocation de l'un de ses membres uniquement, adressée au moins quarante-huit (48) heures à l'avance. Des membres du Comité Consultatif, représentant au moins la moitié des membres, peuvent exiger de l'Associé-Gérant Commandité qu'il convoque une réunion du Comité Consultatif.

13.5 Chaque Membre du Comité Consultatif bénéficie d'un nombre de voix proportionnel à son nombre d'Actions. Sauf stipulations contraires, une décision sera réputée adoptée si elle est approuvée à la majorité de cinquante (50) pour cent des Actions émises attribuées aux Membres du Comité Consultatif plus une. Les Membres du Comité Consultatif sont autorisés à voter par fax ou courrier électronique avant la tenue de la réunion et seront réputés avoir régulièrement participé à la réunion.

13.6 Les décisions du Comité Consultatif peuvent aussi être prises par voie de résolution écrite, y compris par courrier électronique. Dans un tel cas, nonobstant les dispositions du paragraphe qui précède, les décisions sont prises à la majorité de cinquante (50) pour cent des Actions émises attribuées aux Membres du Comité Consultatif plus une.

13.7 La participation et le vote de tout Membre du Comité Consultatif impliqué dans un conflit d'intérêts ne seront pas pris en compte pour les besoins des paragraphes qui précèdent. 13.8 Chaque Membre du Comité Consultatif reçoit un avis de convocation à la réunion du Comité Consultatif. Chaque Membre du Comité Consultatif peut demander à un autre Membre du Comité Consultatif de le représenter à une réunion et de voter en son nom et pour son compte, à condition qu'une procuration ait été remise au mandataire à cette fin et un exemplaire à l'Associé-Gérant Commandité.

13.9 A chaque fois que le Comité Consultatif procède à un vote, un procès-verbal est établi par l'Associé-Gérant Commandité qui en donne copie à chacun des Membres du Comité Consultatif.

13.10 Dans l'hypothèse où un Membre du Comité Consultatif est salarié ou dirigeant d'un Actionnaire et que son contrat de travail ou mandat prend fin pour quelque raison que ce soit, le mandat de ce membre au sein du Comité Consultatif cesse de plein droit, et l'Actionnaire concerné indique le nom d'une personne compétente qui le remplacera au sein du Comité Consultatif.

13.11 Tout Membre du Comité Consultatif peut démissionner à tout moment par voie de notification écrite à l'Associé-Gérant-Commandité et au Comité Consultatif. Pour produire ses effets, cette démission n'a pas besoin d'être acceptée. Tout Membre du Comité Consultatif peut être révoqué, pour juste motif, par une décision de l'Associé-Gérant Commandité.

13.12 Un Actionnaire Défaillant, membre du Comité Consultatif, qui n'aura pas régularisé sa situation dans un délai de trente (30) Jours Ouvrables à compter de la date d'expiration de l'Avis d'Appel de Tranche, sera automatiquement exclu du Comité Consultatif.

13.13 Les membres du Comité Consultatif ne seront pas rémunérés, mais auront droit au remboursement des débours raisonnablement engagés dans le cadre de l'exercice de leur fonction.

Art. 14. Conflit d'Intérêts et opportunités de co-investissement.

14.1 Dans le cas où la Société reçoit une proposition d'investissement dans un bien immobilier détenu (en tout ou partie) par le Conseil en Investissement, l'Associé-Gérant Commandité ou tout salarié, dirigeant, administrateur ou Société Affiliée du Conseil en Investissement ou de l'Associé-Gérant Commandité (y compris les fonds d'investissements gérés, conseillés ou sponsorisés par le Conseil en Investissement ou ses Sociétés Affiliées ou par l'Associé-Gérant Commandité), alors l'Associé-Gérant Commandité communiquera et soumettra dans son intégralité, ce conflit d'intérêts au Comité Consultatif. Le Comité Consultatif doit approuver toute proposition qui lui est ainsi soumise avant que l'investissement ne puisse être effectué. Il en sera de même en cas de proposition de cession (en tout ou partie) d'un bien immobilier à ces mêmes personnes.

Toutes les opérations (y compris les opérations impliquant des Sociétés Affiliées de la Société) sont réalisées dans des conditions conformes à celles des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence.

Dans le cas où la Société investit dans, ou réalise une cession à, une société immobilière ou société holding immobilière qui a été ou est conseillée ou gérée par le Conseil en Investissement ou l'Associé-Gérant Commandité ou leurs Sociétés Affiliées, les conditions de cette assistance doivent être intégralement notifiées au Comité Consultatif, avant qu'une quelconque décision ne soit prise au titre de cet investissement. Le Comité Consultatif doit approuver toute proposition qui lui est ainsi soumise avant que l'investissement ne soit réalisé.

Le Conseil en Investissement informera l'Associé-Gérant Commandité et le Comité Consultatif et l'Associé-Gérant Commandité informera le Comité Consultatif de toute activité commerciale dans laquelle ils sont ou leurs Sociétés Affiliées sont impliqués donnant lieu, selon leur opinion et de bonne foi, à un conflit d'intérêts avec les activités d'investissement de la Société ainsi que de tout Investissement proposé de la Société dans lequel un Actionnaire a un intérêt personnel.

En outre, l'Associé-Gérant Commandité, le Conseil en Investissement et leurs Sociétés Affiliées ne chercheront ni à établir, ni à conseiller ou gérer un fonds commun de placement ou un véhicule ayant une politique d'investissement significativement similaire à la Politique d'Investissement (à l'exception de la société Weinberg Real Estate Partners #1 SCA - RCS Luxembourg B 132468). Douze (12) mois avant la fin de la Période d'Investissement, et sous réserve qu'au moins soixante-dix (70) pour cent de l'Engagement Global ait été investi ou engagé en vue de son investissement dans une opération ou un projet de développement non encore réalisé faisant l'objet d'un engagement contractuel, l'Associé-Gérant Commandité, le Conseil en Investissement et leurs Sociétés Affiliées retrouveront toute liberté à cet égard.

14.2 L'Associé-Gérant Commandité pourra, s'il le juge approprié, offrir aux Actionnaires et à des tiers stratégiques, dans le respect des intérêts prioritaires de la Société et des Actionnaires, des opportunités de co-investissement aux côtés de la Société. Ces opportunités de co-investissement seront proposées en priorité aux Actionnaires dont l'Engagement est supérieur ou égal à vingt millions d'euros (20 000 000,- €), en proportion de leurs Engagements. Si dans un délai de dix (10) Jours Ouvrés, tout ou partie des Actionnaires concernés ne répondent pas ou refusent de participer à ce co-investissement, ce dernier, ou la partie non encore souscrite, sera proposé, au prorata de leurs Engagements, aux Actionnaires dont l'Engagement est supérieur ou égal à dix millions d'euros (10 000 000,- €), ces derniers disposant de dix (10) Jours Ouvrés pour y prendre part. Le cas échéant, à l'expiration de délai, la partie du co-investissement non encore souscrite sera proposée aux autres Actionnaires, au prorata de leurs Engagements, ces derniers disposant de dix (10) Jours Ouvrés pour y prendre part.

Art. 15. Événement Personne Clé et Révocation de l'Associé-Gérant-Commandité pour Faute Lourde - Révocation sans Faute Lourde de l'Associé-Gérant-Commandité - Faute Lourde du Conseil en Investissement.

15.1 Événement Personne Clé

15.1.1 En cas (i) de Départ d'une Personne Clé, ou (ii) de rupture du Contrat de Conseil en Investissement antérieure à la dissolution de la Société (les événements indiqués au (i) et (ii) constituant chacun un «Événement Personne Clé»), l'Associé-Gérant Commandité devra en informer le Comité Consultatif dans les meilleurs délais et disposera de six (6) mois à compter de la date de l'Événement Personne Clé (la «Période de Suspension») pour:

(a) (i) identifier une ou plusieurs personnes (notamment parmi les membres de l'équipe d'investissement du Conseil en Investissement) aptes à remplacer la ou les Personne(s) Clé concernées par l'Événement Personne Clé, ou (ii) identifier un nouveau conseil en investissement, et

(b) pour obtenir l'accord du Comité Consultatif par décision prise à la majorité de ses membres sur l'aptitude de cette ou de ces personnes à la ou les remplacer ou sur l'aptitude du nouveau conseil en investissement à remplacer le Conseil en Investissement.

Le Comité Consultatif pourra à la demande de l'Associé-Gérant Commandité prolonger la Période de Suspension.

15.1.2 Pendant la Période de Suspension, la Société ne pourra effectuer aucun nouvel Investissement ou Investissement Complémentaire, ni céder aucun Investissement, sans l'accord du Comité Consultatif par décision prise à la majorité de ses membres; étant précisé que la Société pourra néanmoins finaliser toute opération d'investissement qui a été décidée avant la Période de Suspension.

15.1.3 Si, pendant la Période de Suspension, l'Associé-Gérant Commandité a l'accord du Comité Consultatif par décision prise à la majorité de ses membres sur le remplacement de la ou des Personnes Clé concernées par l'Événement Personne Clé ou du Conseil en Investissement, la capacité de la Société d'effectuer de nouveaux Investissements sera automatiquement restaurée. En revanche, si l'Associé-Gérant Commandité n'a pas obtenu l'accord du Comité Consultatif, la Période d'Investissement prendra automatiquement fin au dernier jour de la Période de Suspension, sauf prorogation prévue à l'Article 15.1.1 ci-dessus.

15.1.4 A l'expiration d'une période de six (6) mois, si l'Associé-Gérant Commandité n'a pas fait ses meilleurs efforts pour mettre un terme à l'Événement Homme Clé, sa défaillance (la Défaillance Remplacement Homme Clé) pourra constituer une Faute Lourde.

15.2 Révocation de l'Associé-Gérant Commandité pour Faute Lourde

15.2.1 Si le Comité Consultatif constate par une décision prise, conformément aux stipulations de l'Article 13.5, que (i) l'Associé-Gérant Commandité a commis une Faute Lourde ou que (ii) le Conseil en Investissement a commis une Faute Lourde du Conseil en Investissement, le Comité Consultatif, par lettre recommandée, doit (a) proposer à l'Associé-Gérant Commandité le nom d'une ou de deux personnes susceptibles d'être désignées en tant qu'Arbitre, et (b) informer

l'Associé-Gérant Commandité de l'identité et des coordonnées du membre du Comité Consultatif désigné comme représentant de ce dernier pour les besoins des procédures relatives à la Faute Lourde ou à la Faute Lourde du Conseil en Investissement et à la révocation de l'Associé-Gérant Commandité. A défaut d'accord entre le Comité Consultatif et l'Associé-Gérant Commandité sur l'identité de l'Arbitre dans un délai de sept (7) Jours Ouvrables à compter de la décision du Comité Consultatif, la partie la plus diligente peut saisir la juridiction compétente en vue d'obtenir la nomination d'un ou des Arbitre(s), qui devra(ont) être indépendant(s) des deux parties. En cas de condamnation pénale de l'Associé-Gérant Commandité ou du Conseil en Investissement, aucune décision préalable du Comité Consultatif n'aura à être prise et il n'y aura pas lieu de nommer un Arbitre pour que la procédure décrite ci-après puisse être mise en oeuvre.

15.2.2 A compter de sa désignation, l'Arbitre disposera d'un délai de six (6) semaines pour se déterminer si (i) le manquement grave de l'Associé-Gérant Commandité allégué par le Comité Consultatif constitue ou non une Faute Lourde ou si (ii) le manquement grave du Conseil en Investissement allégué par le Comité Consultatif constitue ou non une Faute Lourde du Conseil en Investissement.

15.2.3 La décision de l'Arbitre s'imposera aux parties. La décision arbitrale pourra être contestée dans les cas visés à l'article 1244 du Nouveau Code de Procédure Civile. Les honoraires et débours de l'Arbitre seront supportés, soit par l'Associé-Gérant Commandité si l'Arbitre a reconnu l'existence d'une Faute Lourde ou d'une Faute Lourde du Conseil en Investissement, soit, dans le cas contraire, par la Société.

15.2.4 En cas de Faute Lourde ou de Faute Lourde du Conseil en Investissement reconnue par l'Arbitre ou résultant d'une condamnation pénale, des Actionnaires dont le total cumulé des Engagements est d'un montant égal ou supérieur à cinquante (50) pour cent de l'Engagement Global pourront demander par écrit, dans un document unique, à l'Associé-Gérant Commandité (faisant état de la Faute Lourde ou de la Faute Lourde du Conseil en Investissement) (la «Lettre Initiale») de remédier, ou de proposer une solution pour remédier, aux conséquences de la Faute Lourde ou de la Faute Lourde du Conseil en Investissement dommageables pour la Société.

15.2.5 L'Associé-Gérant-Commandité disposera d'un délai de quinze (15) Jours Ouvrables à compter de la réception de la Lettre Initiale pour faire part à tous les Actionnaires par lettre recommandée avec avis de réception (la Lettre de Réponse) (i) des dispositions qui ont été prises pour remédier aux conséquences de la Faute Lourde ou de la Faute Lourde du Conseil en Investissement sus-visée ou (ii) de la solution qu'il propose pour y remédier.

15.2.6 Les Actionnaires disposeront d'un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la Lettre de Réponse pour faire part, dans un document commun adressé par lettre recommandée avec avis de réception, à l'Associé-Gérant Commandité (i) de leur accord sur les dispositions qui ont été prises ou la solution proposée, ou (ii) de leur désaccord sur ces dispositions ou cette solution. La présente procédure se fera en dehors des règles de convocation et de tenue des assemblées générales décrites à l'article 19 ci-dessous.

15.2.7 Si des Actionnaires dont le total des Engagements est d'un montant égal ou supérieur à cinquante (50) pour cent de l'Engagement Global (les Actionnaires Réclamants), rejettent les dispositions qui ont été prises ou la solution proposée, l'Associé-Gérant Commandité devra proposer à l'assemblée générale des Actionnaires, dans un délai maximum de quinze (15) Jours Ouvrables à compter de la date de réception de la lettre recommandée sus-visée, le choix entre: (i) mettre un terme à la Période d'Investissement; ou (ii) transférer la gestion de la Société à un nouvel associé-gérant-commandité (le Nouvel Associé-Gérant Commandité). Dans l'hypothèse où la Période d'Investissement serait clôturée à cette date, les Actionnaires se prononceront sur la seule question du transfert de la gestion de la Société. Une proposition sera considérée comme approuvée si elle reçoit le vote favorable d'Actionnaires représentant plus de cinquante (50) pour cent de l'Engagement Global.

15.2.8 Pour permettre le vote des Actionnaires, la lettre recommandée des Actionnaires Réclamants sus-visée devra indiquer la dénomination du Nouvel Associé-Gérant Commandité qu'ils proposent aux Actionnaires et certifier que (i) qu'aucun des Actionnaires Réclamants ni ne contrôle ni ne détient d'action ou tout autre intérêt similaire dans le Nouvel Associé-Gérant Commandité, directement ou indirectement au travers d'une ou plusieurs sociétés holdings, et (ii) les Actionnaires Réclamants ou une ou plusieurs de leurs Sociétés Affiliées ou un ou plusieurs fonds d'investissement qu'ils gèrent, ne représentent pas plus de cinquante (50) pour cent de l'engagement global du fonds le plus récent géré par le Nouvel Associé-Gérant-Commandité.

15.2.9 Si aucune des deux propositions ne recueille un vote favorable d'Actionnaires dont le total des Engagements est d'un montant égal ou supérieur à cinquante (50) pour cent de l'Engagement Global, la présente procédure prendra fin et la Faute Lourde dont il est fait état dans la Lettre Initiale ne pourra plus être invoquée et/ou utilisée au titre du présent Article 15.2, sauf éléments nouveaux significatifs.

15.2.10 Dans le cas où les Actionnaires choisissent de mettre un terme à la Période d'Investissement, l'Associé-Gérant Commandité procédera immédiatement à la clôture de la Période d'Investissement. L'Associé-Gérant Commandité restera l'associé-gérant commandité de la Société jusqu'à sa liquidation sauf si une réclamation est établie au titre d'une nouvelle Faute Lourde.

15.2.11 Dans le cas où les Actionnaires décident de transférer la gestion de la Société à un Nouvel Associé-Gérant-Commandité conformément aux dispositions susvisées, le Nouvel Associé-Gérant Commandité devra accepter (a) d'acquiescer l'Action de Classe B détenue par l'Associé-Gérant Commandité, qui s'engage d'ores et déjà à la céder, (b) d'adhérer aux accords avec les Actionnaires en relation avec leur investissement dans la Société qui ont été acceptés par l'Associé-Gérant Commandité, (c) de changer le nom de la Société et de la Société Intermédiaire pour un nom qui ne

contienne pas le mot «Weinberg» ou toute référence à ce nom, et (d) de renoncer à l'utilisation du nom «Weinberg» dans le cadre de la gestion de la Société.

15.2.12 L'Associé-Gérant Commandité démis n'aura le droit à aucune indemnité et devra transmettre à son remplaçant l'ensemble de la documentation afférente à la Société et à ses Filiales sans délai.

15.3 Faute Lourde du Conseil en Investissement

En cas de Faute Lourde du Conseil en Investissement, l'Associé-Gérant Commandité s'engage à résilier, sans préavis, ni indemnité, le contrat du Conseil en Investissement et à mettre en oeuvre les diligences nécessaires pour présenter dans les meilleurs délais au Comité Consultatif un candidat conseil en investissement, sans lien avec le précédent.

15.4 Révocation sans Faute Lourde de l'Associé-Gérant-Commandité

15.4.1 Révocation sans Faute Lourde de l'Associé-Gérant Commandité

Des Actionnaires dont le total des Engagements représente au moins soixante-quinze (75) pour cent de l'Engagement Global, pourront à tout moment, à compter du premier anniversaire du Premier Jour de Souscription, demander, par l'envoi d'un courrier commun, à l'Associé Gérant Commandité le transfert de la gestion de la Société à un nouveau gérant, sous réserve du versement d'une compensation égale à une fois et demie (1,5 x) le montant de la Commission de Gestion payable au titre de l'exercice comptable de la Société précédant celui au cours duquel la Révocation sans Faute Lourde est intervenue.

Dans ce cas, la Période d'Investissement sera immédiatement suspendue, et l'Associé-Gérant Commandité ne pourra procéder à aucune cession (autres que celles auxquelles il est tenu au titre d'engagements contractuels).

15.4.2 Révocation de l'Associé-Gérant Commandité en cas de Changement de Contrôle

En cas de Changement de Contrôle, l'Associé-Gérant Commandité sera tenu de convoquer une assemblée générale à l'effet de se prononcer sur le Changement de Contrôle. Si les Actionnaires n'approuvent pas le Changement de Contrôle à la majorité de cinquante (50) pour cent plus une action des Actions émises, l'Associé-Gérant Commandité devra, dans les meilleurs délais, transférer la gestion de la Société à un nouveau gérant, désigné par les Actionnaires, sans percevoir aucune indemnité.

Dans ce cas, la Période d'Investissement sera immédiatement suspendue, et l'Associé-Gérant Commandité ne pourra procéder à aucune cession (autres que celles auxquelles il est tenu au titre d'engagements contractuels).

15.5 Indemnisation

Les dispositions qui précèdent sont sans préjudice du droit des Actionnaires et de la Société de rechercher, le cas échéant, la réparation du préjudice subi du fait d'une Faute Lourde ou d'une Faute Lourde du Conseil en Investissement, et n'emportent aucune renonciation de la part des Actionnaires ou de la Société à faire valoir tout droit à indemnisation.

Art. 16. Indemnisation.

16.1 La Société indemniserà l'Associé-Gérant Commandité, le Conseil en Investissement, et leurs actionnaires, administrateurs, fondés de pouvoir, employés, agents, conseillers, partenaires, membres, affiliés et personnel respectifs, les membres du Comité Consultatif (chacune étant une Personne Indemnisée), contre les actions, responsabilités, dommages, coûts et frais, y inclus les frais juridiques, supportés par eux en raison de leurs activités pour le compte de la Société, pour leur fonction passée ou présente comme administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et pour laquelle il n'est pas prévu d'indemnisation pour autant que cette indemnité ne s'applique pas (i) en cas de faute intentionnelle, mauvaise foi, fraude, comportement imprudent ou négligence grave et (ii) aux litiges qui opposeraient une Personne Indemnisée à l'Associé Gérant Commandité ou au Conseil en Investissement, ou à l'un de leurs mandataires sociaux ou salarié. Les droits à indemnisation mentionnés ci-dessus n'excluent pas d'autres droits auxquels les personnes concernées peuvent prétendre.

16.2 Toute Personne Indemnisée cherchant à être indemnisée conformément au présent Article 16 devra faire tous les efforts raisonnables pour, dans un premier temps, chercher à être indemnisée pour tout action, responsabilité, dommage, coût et frais, y inclus les frais juridiques, par toute compagnie d'assurance auprès de qui l'indemnisation peut être recherchée. Toute indemnisation par une compagnie d'assurance viendra diminuer le montant auquel la Personne Indemnisée a droit conformément au présent Article 16. Les Actionnaires seront notifiés dès que possible par l'Associé-Gérant Commandité à chaque fois qu'une indemnisation est recherchée conformément au présent Article 16.

16.3 Aucune Personne Indemnisée ne pourra être indemnisée dans le cadre d'une action judiciaire initiée à son encontre par des Actionnaires, dont le total des Engagements est d'un montant supérieur à cinquante (50) pour cent de l'Engagement Global.

16.4 Le montant cumulé des indemnités ne pourra excéder un montant égal à trente (30) pour cent de l'Engagement Global, et les indemnités cesseront d'être dues à compter du deuxième (2^{ème}) anniversaire de la clôture des opérations de liquidation de la Société.

16.5 Les sommes dues au titre d'une Indemnisation seront prélevées, en priorité, sur la trésorerie disponible de la Société, l'Associé-Gérant Commandité pouvant, si cette dernière n'est pas suffisante, appeler des fonds auprès des Actionnaires à hauteur de leur Engagement Non Appelé.

16.6 L'Associé-Gérant Commandité souscrira pour son compte et pour le compte de la Société une assurance afin de couvrir leur responsabilité éventuelle dans le cadre de l'activité de la Société et veillera à ce que le Conseil en Investissement souscrive également une telle assurance pour son compte et celui de ses employés.

Art. 17. Commissions.

17.1 Commission de Gestion

La Société versera à l'Associé-Gérant Commandité au titre de chaque Exercice Comptable une commission annuelle (la Commission de Gestion) égale à:

a) à compter du Premier Jour de Souscription jusqu'à la fin de la Période d'Investissement, 1,75% par an (hors TVA) de l'Engagement Global;

b) par la suite, 1,75 % par an (hors TVA) du moins élevé des montants suivants: (i) l'Engagement Global Investi moins les Investissements déjà cédés dont les produits ont été distribués aux Actionnaires, ou (ii) la valeur nette réévaluée de l'actif net de la Société,

déduction faite, dans les cas visés au a) et au b) ci-dessus, du Montant Imputable tel que défini ci-après.

A cette fin, la liquidation d'une société dans laquelle un Investissement est détenu ou l'annulation comptable définitive d'un Investissement, est traitée comme une cession, étant précisé que, lorsqu'un Investissement a été seulement partiellement cédé, la fraction appropriée du Coût d'Acquisition qui est prise en compte pour les besoins de la présente clause est la fraction du Coût d'Acquisition de l'Investissement égale à la fraction de l'Investissement qui n'a pas été cédée.

La Commission de Gestion est, à chaque fois, calculée par référence à ses soldes journaliers au cours de cette période et incluant, au titre de la période précédant le Dernier Jour de Souscription, les Engagements des Actionnaires Ultérieurs qui doivent, aux fins mentionnées ci-dessus, être traités comme étant survenus à compter du Premier Jour de Souscription.

La Commission de Gestion est due chaque trimestre, à terme à échoir, les 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.

Au début de chaque trimestre (1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre), le Conseil en Investissement transmet à l'Associé-Gérant Commandité un relevé du montant total de cent (100) pour cent des commissions, y compris les commissions d'acquisition et les commission de gestion d'actifs, versées par la Société et/ou les Filiales Concernées au Conseil en Investissement pendant le trimestre précédent en relation avec tout investissement de la Société (le Montant Imputable).

Le montant de la Commission de Gestion due à l'Associé Gérant-Commandité au titre d'un trimestre quelconque doit être un montant positif. Si le Montant Imputable dépasse le montant de la Commission de Gestion au titre d'un trimestre, le montant du Montant Imputable dépassant la Commission de Gestion au titre de ce trimestre sera déduit du prochain montant trimestriel dû à l'Associé-Gérant Commandité, et le solde, le cas échéant, du Montant Imputable sera également déduit, du prochain montant trimestriel dû à l'Associé-Gérant-Commandité, de la manière décrite ci-dessus, et ce, ainsi de suite, jusqu'à imputation totale du Montant Imputable sur la Commission de Gestion.

Toutes les commissions payées au Conseil en Investissement par la Société et/ou les Filiales Concernées pendant la durée de la Société en relation avec tout investissement de la Société ne devront jamais dépasser le total des Commissions de Gestion, avant toute déduction du Montant Imputable, qui aurait été dû à l'Associé-Gérant-Commandité pendant la durée de la Société. En tout état de cause, le Conseil en Investissement ne facturera pas à la Société et/ou aux Filiales Concernées (i) de commissions d'acquisition par Investissement supérieures à 1,5 % du Coût d'Acquisition et (ii) de commissions de gestion d'actifs par Investissement supérieures à 0,6 % du Coût d'Acquisition par an.

17.2 Commissions de Co-Investissement

Cinquante (50) pour cent de toutes les commissions d'acquisition et trente (30) pour cent des carried interest de co-investissement (les Commissions de Co-Investissement) reçues par le Conseil en Investissement directement ou indirectement des Actionnaires et/ou de co-investisseurs tiers aux côtés de la Société seront reversées par le Conseil en Investissement à la Société.

Art. 18. Frais.

18.1 La Société supportera tous les frais d'établissement afférents à la constitution de la Société, la préparation des documents de placement et les contrats connexes y compris, notamment, les honoraires d'avocat, frais de dépôt de titres, frais de port et débours engagés. Les honoraires d'avocat et d'expert-comptable et les frais d'établissement liés à la constitution de la Société sont payés ou remboursés par celle-ci, au coût historique, dans la limite d'un demi (1/2) pour cent de l'Engagement Global, plafonnée à un montant, hors taxes et hors frais de, de cinq cent mille (500 000,-€) euros.

18.2 La Société supportera également toutes les charges d'exploitation y compris, notamment, les honoraires et débours à payer aux commissaires aux comptes et experts-comptables de la Société, à tout représentant permanent dans les lieux d'immatriculation, couverture d'assurance, honoraires et débours afférents à des services juridiques et d'audit, tous les frais et débours afférents à l'enregistrement, la présentation de rapport et l'édition, en ce compris le coût de la préparation, de l'impression et de la distribution de rapports périodiques ou de déclarations d'enregistrement et le coût de tout rapport adressé aux Actionnaires, toutes les taxes, droits, frais gouvernementaux et assimilés ainsi que toutes les autres charges d'exploitation, en ce compris le coût de l'identification, de l'achat, de la détention et de la cession d'actifs, les intérêts, frais bancaires, frais de courtage, frais de port, de téléphone et de télex, coûts de couverture, frais

d'emprunt, honoraires, débours et frais de services de tiers liés aux transactions, aux actifs, aux projets, aux sociétés détentrices des actifs relatifs aux transactions achevées et inachevées. La Société peut encourir des charges administratives et autres, régulières ou récurrentes, sur la base d'un montant estimé proportionnellement pour des périodes annuelles ou autres.

18.3 Les prestataires de services seront engagés dans des conditions de pleine concurrence sur la base des conditions du marché.

18.4 Pour le cas où la Société réaliserait un investissement en partenariat avec un investisseur tiers auquel serait déléguée, pour le compte du partenariat, tout ou partie de la gestion d'actif déléguée au Conseil en Investissement et qui facturerait à ce titre au partenariat ou à la Société une commission de gestion d'actif, alors l'Associé-Gérant Commandité devra consulter le Comité Consultatif et obtenir son accord préalable en ce qui concerne la commission de gestion d'actif payée à ce partenaire.

18.5 Les dépenses et honoraires acquittés par la Société au nom et pour le compte ou au bénéfice de Filiales pourront être refacturés à ces dernières.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs et droits de vote.

19.1 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Sauf disposition contraire de la Loi, l'assemblée générale des Actionnaires ne peut statuer sur une question, quelle qu'elle soit, qu'avec l'approbation de l'Associé-Gérant Commandité.

19.2 Sauf disposition contraire des Statuts, les règles de convocation et de quorum requises par la Loi s'appliquent aux assemblées des Actionnaires de la Société, ainsi qu'à leur déroulement.

19.3 Chaque Action confère une voix. Un Actionnaire peut participer à une assemblée des Actionnaires en désignant une autre personne (Actionnaire ou non) comme son mandataire, par voie d'écrit (document original or fax, câble, télégramme ou télex).

19.4 Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'assemblée des Actionnaires seront adoptées à la majorité simple du total des Actions émises, étant précisé que toute résolution, à l'exclusion de toute résolution relative à l'approbation des comptes de la Société, ne peut être valablement adoptée qu'avec l'approbation de l'Associé-Gérant Commandité. Cependant, les résolutions statuant sur la modification des présents Statuts sont adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des Actions émises, sous réserve qu'au moins deux tiers (2/3) des droits de vote soient représentés.

19.5 L'augmentation de l'Engagement d'un Actionnaire après la Période de Souscription, le changement de nationalité de la Société, la modification d'un droit de distribution et la modification des règles de majorité pour la modification des Statuts, ainsi que la décision de modifier les statuts de la Société Intermédiaire afin de modifier un droit de distribution et/ou la majorité requise pour la modification des statuts de la Société Intermédiaire et/ou les modalités de cession des Parts de Carried, requièrent l'accord unanime des Actionnaires et de l'Associé-Gérant Commandité.

Art. 20. Assemblées des Actionnaires.

20.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tient, conformément à la Loi, au Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg, le 15 mai à 15 heures. Si le jour en question est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier Jour Ouvrable au Luxembourg qui suit.

20.2 L'Associé-Gérant Commandité peut convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires. Une assemblée doit aussi être convoquée si un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société en fait la demande. Les assemblées d'Actionnaires se réunissent aux lieux et dates spécifiés dans la convocation correspondante.

20.3 Chaque assemblée d'Actionnaires est présidée par l'Associé-Gérant Commandité ou par une personne désignée par ce dernier.

20.4 Le procès-verbal de l'assemblée générale des Actionnaires est signé par le président de l'assemblée, le secrétaire désigné par le président et le scrutateur choisi par l'Associé-Gérant Commandité.

Art. 21. Convocations.

21.1 Les assemblées d'Actionnaires sont convoquées par l'Associé-Gérant Commandité par lettre recommandée précisant l'ordre du jour, avec un préavis d'au moins huit (8) jours. Les convocations sont envoyées à tous les Actionnaires, à leur adresse respective indiquée dans le registre des Actionnaires de la Société ou par voie de publication dans un journal luxembourgeois et au Mémorial.

21.2 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, alors celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Responsabilité des Actionnaires. Les Actionnaires sont seulement responsables à hauteur du montant de leur Engagement respectif pris envers la Société.

Art. 23. Rapports aux Actionnaires. L'Associé-Gérant Commandité adressera aux Actionnaires:

- a) dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la clôture de chaque Exercice Comptable, un rapport annuel incluant des comptes annuels vérifiés;
- b) dans les quarante-cinq (45) jours suivant la clôture de chaque trimestre, des comptes non vérifiés de la Société, un relevé du compte de chaque Actionnaire, un rapport sur les investissements immobiliers de la Société, une copie des procès-verbaux du Comité Consultatif (sous réserve du respect des régies de confidentialité applicables);
- c) dans les quarante-cinq (45) jours suivant la clôture de chaque trimestre, des rapports trimestriels présentant des informations financières rédigées et synthétiques sur le portefeuille d'investissements de la Société et les principales variables; et
- d) périodiquement, un rapport sur les projets détaillant des investissements susceptibles d'être réalisés par la Société.

V. Comptes annuels - Répartition des bénéfices

Art. 24. Exercice Comptable.

24.1 L'Exercice Comptable de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le premier Exercice Comptable de la Société commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2012.

24.2 Les comptes de la Société sont libellés en euros.

24.3 Les actifs immobiliers de la Société seront évalués une (1) fois par an par un expert indépendant, mandaté par l'Associé-Gérant Commandité.

24.4 Les comptes de la Société sont examinés par un réviseur d'entreprises agréé indépendant, qui doit répondre aux exigences de la Loi en matière d'honorabilité et d'expérience professionnelle et qui accomplit les missions prescrites par la Loi. Le réviseur d'entreprise indépendant habilité est nommé par l'assemblée générale des Actionnaires par une décision adoptée à la majorité simple du total des Actions émises, avec l'approbation de l'Associé-Gérant Commandité. Le réviseur d'entreprise indépendant accomplit le mandat qui lui a été confié jusqu'à la nomination de son (ses) successeur(s).

24.5 Le réviseur d'entreprise indépendant habilité en cours de mandat peut être révoqué uniquement par l'Associé-Gérant Commandité, pour motif grave ou au terme du mandat de réviseur d'entreprise.

Art. 25. Répartition des Bénéfices.

25.1 Les bénéfices bruts de la Société stipulés dans les comptes après déduction des frais généraux, amortissements et dépenses représentent les bénéfices nets de la Société. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq (5) pour cent seront affectés à la réserve requise par la Loi jusqu'à ce que le montant de la réserve légale atteigne dix (10) pour cent du capital social souscrit.

25.2 L'Associé-Gérant Commandité propose à l'assemblée générale des Actionnaires les conditions dans lesquelles les bénéfices nets doivent être traités et l'assemblée générale des Actionnaires statue alors sur le versement des distributions annuelles et/ou dividendes, étant précisé cependant qu'aucune distribution ne peut être effectuée si, de ce fait, l'actif net de la Société tombe en dessous du capital minimum requis par la Loi.

25.3 L'Associé-Gérant Commandité a la faculté de distribuer des acomptes sur dividendes chaque fois que des bénéfices nets sont disponibles en observant les prescriptions de la Loi.

25.4 Les dividendes peuvent être payés en Euros ou dans toute autre devise déterminée par l'Associé-Gérant Commandité et peuvent être payés aux lieux et dates déterminés par l'Associé-Gérant Commandité.

25.5 L'Associé-Gérant-Commandité ne pourra pas effectuer de distribution en nature.

25.6 Les liquidités distribuables (sous forme de distribution de dividendes et de remboursement de prêts d'actionnaires) et non réinvesties pendant la Période d'Investissement, minorées de tous commissions, frais, impôts et taxes à payer par la Société à raison des sommes ainsi reçues, telles que déterminées par l'Associé-Gérant Commandité, seront distribuées aux Actionnaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 26. Dissolution - Liquidation.

26.1 La Société peut être (i) dissoute de manière volontaire sur proposition de l'Associé-Gérant Commandité par une résolution prise par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, à la majorité des deux tiers (2/3) du total des Actions émises, sous réserve qu'au moins deux tiers (2/350) des droits de vote soient représentés, et avec l'approbation de l'Associé-Gérant Commandité, conformément à l'Article 5 des Statuts ou, (ii) dissoute de plein droit à l'expiration de la durée de la Société prévue à l'Article 5.

26.2 La liquidation est conduite par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou personnes morales) désignés par l'assemblée des Actionnaires, d'après la Loi. L'assemblée des Actionnaires décidera également de la rémunération et des pouvoirs des liquidateurs, dans le respect des prescriptions de la Loi.

VII. Dispositions générales

Art. 27. Modification des Statuts. Les Statuts peuvent être ponctuellement modifiés par une résolution de l'assemblée des Actionnaires adoptée de la manière prévue aux Articles 19.4 et 19.5.

Art. 28. Taxe de 3 %.

28.1 Lors de son admission dans la Société, chaque Actionnaire doit s'engager sur le fait que lui-même et ses associés/actionnaires directs et indirects procéderont aux formalités requises afin de veiller à ce que ni la Société, ni l'une de ses Filiales, ne soit assujettie à la taxe prévue à l'article 990 D du code général des impôts français, ou à tout autre taxe qui s'y substituerait (la Taxe de 3%).

28.2 Si un Actionnaire ou l'un de ses actionnaires/associés directs ou indirects ne fait pas les formalités requises, alors l'actionnaire en question (l'Actionnaire Non Exonéré) s'engagera irrévocablement à indemniser la Société et chacune de ses Filiales de toutes responsabilités, actions, procédures, demandes, et tous coûts et frais résultant de ce que la Taxe de 3% doit être acquittée par l'entité en question du fait de son manquement.

28.3 Si l'Actionnaire Non Exonéré ne paye pas intégralement lesdits montants, la Société pourra déduire le montant égal à la Taxe de 3% ainsi que tous les frais, coûts et passifs encourus par la Société ou l'une de ses Filiales de ce fait, des distributions ou autres réductions de capital relatives à (a) toute participation détenue, directement ou indirectement, par l'Actionnaire Non Exonéré, et (b) toute participation eu égard à laquelle le propriétaire direct de la participation reste le même mais cet Actionnaire Non Exonéré a cessé d'être le propriétaire direct ou indirect de ce propriétaire direct, et la Société sera fondée à ne pas enregistrer le transfert des actions détenues, directement ou indirectement par l'Actionnaire Non Exonéré.

Art. 29. Droit applicable / Clause attributive de juridiction. Toutes les questions qui ne sont pas spécifiquement régies par les Statuts sont régies par les dispositions de la Loi. Les Statuts sont soumis au droit luxembourgeois et tout litige (autres que ceux relevant de la clause d'arbitrage prévue à l'article 15.2) sera du ressort des tribunaux luxembourgeois.

Art. 30. Conflits d'interprétation.

30.1 Le Mémoire de Placement Privé complète les Statuts.

30.2 En cas de différence ou contradiction dans le contenu de toutes les versions (française et anglaise) de tous les documents relatifs à la Société et à la Société Intermédiaire (Statuts, statuts de la Société Intermédiaire, les contrats de prêt d'actionnaire, les bulletins de souscription au capital de la Société, le Mémoire de Placement Privé, ou le Contrat de Conseil en Investissement) la version française des Statuts prévaut sur tout autre document, sauf:

a) pour tout ce qui concerne le Carried Interest dû à Carried Co, la version française des statuts de la Société Intermédiaire prévaut;

b) pour tous les sujets non abordés par les Statuts, la version française du Mémoire de Placement Privé prévaut.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Follows the English translation of the text:

In the year two thousand and fourteenth, on the sixteenth of June.

Before us Maître KESSELER, notary residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Weinberg Real Estate Partners #2 SCA, a partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.445, incorporated by a deed received by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on July 18th, 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2541 dated October 12th, 2012 and whose articles of association were modified for the last time pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on April 16, 2014, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Partnership").

The Meeting is chaired by Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address at Esch/Alzette

The Chairman appoints as Secretary Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, with professional address at Esch/Alzette

The Chairman elects as Scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address at Esch/Alzette

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. The said list and the proxies, after having been signed by the board of the Meeting and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

II. That all the shareholders were convened by messenger and e-mail on June 6th, 2014

III. As appears from the attendance list, 56.300 Class A Shares and one (1) Class B Share, representing 91,25% of the share capital of the Partnership are represented at the Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

IV. Unless otherwise specified herein, capitalised terms and other expressions have the meaning ascribed to them in the articles of association of the Partnership (the "Articles").

V. The agenda of the Meeting is the following:

1. Restatement of the Articles;
2. Miscellaneous.

VI. The shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to fully restate the Articles, without however changing the name, the object, the accounting period, or the date of the annual general meeting.

Second resolution

The shareholders resolve that from now the Articles shall henceforth be worded as follows:

Follows the English translation:

I. Definitions - Name - Registered office - Object - Duration

II.

Art. 1. Definitions. Capitalised words and expressions shall have the meanings set out below:

3% Tax has the meaning given under Article 28;

Accounting Period means each period of twelve (12) months ending 31st December. The first Accounting Period shall begin on the incorporation of the Partnership and shall end on 31st December 2012;

Acquisition Costs means the total amount paid by the Partnership with respect to an Investment, including the acquisition costs and expenses in connection with such Investment;

Advisory Board Members means the members of the Advisory Board from time to time;

Advisory Board has the meaning given under Article 13;

Arbitrator means the person (i.e. an accountant, a lawyer, or a real estate professional based in Luxembourg and belonging to a first rank firm) appointed, either jointly by the Advisory Board and the General Partner, or, in case of a disagreement, by the Court of the Luxembourg Arrondissement petitioned by the most diligent party, in order to judge of finale recourse, (i) whether or not the General Partner has committed a Gross Negligence or (ii) whether or not the Investment Adviser has committed an Investment Adviser's Gross Negligence;

Articles means these articles of association, as amended from time to time;

Affiliates means any corporation or undertaking which in relation to the person concerned is a holding company or a parent undertaking or a Subsidiary of that person or a Subsidiary of any such holding company or a parent undertaking provided however that an Investment shall not be deemed to be an Affiliate of the Investment Adviser by reason only of an Investment by the Partnership in such an Investment;

Asset(s) means one or several real estate assets;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) when banks generally are open for the transaction of normal banking business in both Luxembourg and Paris;

Capital Contribution means the portion of one Shareholder's Commitment drawn down and contributed to the Partnership by such Shareholder as share capital in exchange for the issuance of Class A Shares;

Carried Co means the Luxembourg company holding Carried Shares in the Intermediary Company, with a total investment equal to one (1) per cent of the Commitments, in the form of Capital Contribution only; and whose share capital is at 100% owned, directly or indirectly, by members of the Investment Team, which is composed of officers and employees of the Investment Adviser et the General Partner, and members of the Real Estate Committee,

Carried Shares means the shares held by Carried Co in the Intermediary Company;

Change of Control means the case where the Key Persons and any other person/s who were Executives on the First Closing Date will cease to hold (directly or indirectly) at least fifty (50) percent of the voting and economic interests in the General Partner, Carried Co and the Investment Adviser at any time during the duration of the Partnership. For the purposes of this provision, the term "Executives" shall mean partners, members, managers, directors, officers, members of the Investment Team and/or employees (or entities affiliated with any of them) of the General Partner, the Investment Adviser and/or of any of their Affiliates.

Class A Shares means the ordinary shares held by the limited partners, which rights and obligations are governed by the Articles;

Class B Share means the unlimited share held by the General Partner and having the characteristics and carrying the rights and obligations as set out in these Articles;

Co-Investment Fees has the meaning given under Article 17.2;

Commitment(s) means such amounts (denominated in Euro) each Shareholder agrees to pay to the Partnership by subscribing for Class A Shares on one hand, and through a shareholder loan agreement granted to the Partnership on the other hand;

Commitment Period means the period of thirty-six (36) months following the First Closing Date (which may be extended, after the approval of the Advisory Board, by the General Partner for up to one additional one year period) at the end of which the Partnership may not draw down Commitments nor make new Investments, provided that Commitments may be drawn down thereafter (and Investments may be made thereafter) to the extent necessary to (i) pay the fees, expenses and liabilities of the Partnership, (ii) to complete any Investments that have been committed to during the Commitment Period such as the acquisition of a new Asset upon its completion or a refurbishment project or (iii) to make any Follow-on Investments (in this latter case up to a maximum of 10% of the Committed Funds);

The Commitment Period may be terminated by the vote of Shareholders representing at least 75% of the Shares of the Partnership. Such early termination will not reduce the management fees of the General Partner which will be calculated as if the Commitment Period would have not been subject to early termination. For the avoidance of doubt, in case such early termination occurs prior to reaching the stated threshold for raising a similar successor vehicle, the General Partner, the Investment Adviser and their Affiliates will be free to establish a new fund.

Commitment of Carried Co means such amounts (denominated in Euro) Carried Co agrees to pay to the Intermediary Company by subscribing for Carried Shares in the Intermediary Company;

Committed Funds means the aggregate amount of the Commitments and of the Commitment of Carried Co;

Default Redemption Price means thirty (30) per cent of the adjusted net asset value of the Shares;

Defaulting Shareholder has the meaning given under Article 10.8;

Departure means the departure of a Key Person from the Real Estate Investment Committee for whatever reason, or for Mr. Laurent Halimi, or his substitute, the fact to cease to dedicate most of his working time to the Partnership and to Weinberg Real Estate Partners #1 SCA (RCS Luxembourg B132468);

Drawdown Notice means the written notice delivered by the General Partner which determines the tranches and dates for the Commitments of the Shareholders to be paid; and Drawdown(s) are to be construed accordingly;

Eligible Shareholders has the meaning given under Article 8.3;

Euro or EUR means the lawful currency of the EU referred to in Article 2 of the EU Council Regulations (EV) No. 974/98 as amended or varied from time to time;

Final Closing Date means the last day of the Subscription Period, which is at most twelve (12) months after the First Closing;

First Closing Date means the date on which Investors are first admitted to the Partnership as Shareholder, save the Founder Shareholders who for the purpose of the incorporation of the Partnership are admitted to the Partnership as Shareholders immediately upon incorporation;

Follow-on Investment means an Investment made by the Partnership of the Relevant Subsidiary, after the first Investment, in an Asset;

Founder Shareholders means the Shareholders holding together three thousand and one hundred (3,100) Shares subscribed at the time of incorporation of the Partnership;

General Partner means Weinberg Real Estate S.à r.l., a private limited liability company established at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1885 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.907, holder of one unlimited Class B Share;

Gross Negligence means (i) (a) any reckless disregard or material breach with a substantial negative impact on the Partnership (or on the Intermediary Company) by the General Partner of the provisions of the Articles and/or of the articles of the Intermediary Company, and/or of the laws or any other regulations applicable to the General Partner, the Partnership or to the Intermediary Company, or (b) any suspicion of fraud from the General Partner or (c) any Key Man Event Default (as defined in Article 15.1.4), or (ii) (a) any criminal conviction of the General Partner in connection with the management of the Partnership. Any reckless disregard or material breach with a substantial negative impact on the Partnership (or on the Intermediary Company) by the Investment Adviser of the provisions of the Articles and/or articles of association of the Intermediary Company and/or the laws or any other regulations applicable to the Investment Adviser, the Partnership, or to the Intermediary Company, or (b) any suspicion of fraud from the Investment Adviser, or (ii) any criminal conviction of Investment Adviser will qualify as an "Investment Adviser's Gross Negligence";

Group means the Partnership, the Intermediary Company and all Relevant Subsidiaries;

Indemnified Party means the General Partner, the Investment Adviser, the Advisory Board and their respective agents, affiliates, officers, directors, managers, shareholders and personnel which the Partnership has agreed to indemnify and hold harmless out of the Partnership's assets;

Initial Transfer Notice has the meaning given under Article 8.3;

Intermediary Company means the Luxembourg company Weinberg Real Estate Holding #2, Relevant Subsidiary of the Partnership, held at 100% by the Partnership and Carried Co, and through which the Partnership will realize all its Investments;

Investment means an investment made, directly or indirectly, by the Partnership or any Relevant Subsidiaries in one or several Asset(s) in compliance with the Investment Policy or, as the context requires, a proposed investment by the Partnership or any Relevant Subsidiaries, in both cases not being a temporary investment;

Investment Adviser means Weinberg Capital Partners, a société par actions simplifiées governed by French laws, established at 20, rue Quentin-Bauchart, 75008 Paris (481 485 738 RCS Paris);

Investment Adviser's Agreement means the agreement concluded or to be concluded between the Investment Adviser and the General Partner;

Investment Policy means the investment policy set out in the Private Placement Memorandum;

Investor(s) means a person who has agreed to subscribe Commitments;

Key Person(s) means Mr. Serge Weinberg, Mr. Laurent Halimi or any new person as the substitute of one or the other approved by the Advisory Board;

Key Person Event has the meaning given under Article 15;

Law or Law of 10 August 1915 means the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time;

Management Fee has the meaning given under Article 17.1;

New General Partner has the meaning given under Article 15;

Non Exempt Shareholder has the meaning given under Article 28;

Offset Amount has the meaning given under Article 17.1;

Partnership means Weinberg Real Estate Partners #2 SCA, a Luxembourg company in the form of a société en commandite par actions or S.C.A (company limited by shares);

Private Placement Memorandum means the private placement memorandum of the Partnership;

Proposed Purchaser(s) has the meaning given under Article 8.4;

Real Estate Investment Committee means the real estate investment committee of the Investment Adviser, consisting, notably in the Key Persons and a person independent from the Investment Adviser (the "Independent Third Party"). The Independent Third Party must be a seasoned real estate professional and must neither manage nor advise a pooled collective investment scheme fund or vehicle having an investment policy substantially similar to the Investment Policy (to the exception of Weinberg Real Estate Partners #1 SCA - RCS Luxembourg B 132468). If the Independent Third Party ceases his functions, the Key Persons will appoint his substitute, who will be introduced to the Advisory Board Members, who may veto the substitute, on a reasonable ground based on the absence of independence of the latter.

Redemption Price means either (i) one hundred (100) per cent of the price at which the Shares have been issued, including any premium paid thereon if any, and all accruals and /or unpaid portion of the distributable cash owed to the relevant Shareholder in accordance to Article 25 or (ii) the price as indicated in the Initial Transfer Notice, in the event of redemption of Shares to be Transferred by the Partnership, pursuant to a refusal to approve a transfer of Shares to be Transferred in accordance with Article 8.4;

Relevant Subsidiary means any Subsidiary, including the Intermediary Company, established or acquired from time to time by the Partnership for the purpose of holding Investment or Investments and the expression "Relevant Subsidiaries" shall be construed accordingly;

Request Letter has the meaning given under Article 15;

Response Letter has the meaning given under Article 15;

Right of Election has the meaning given under Article 8.3;

Right of First Refusal has the meaning given under Article 8.2;

Second Transfer Notice has the meaning given under Article 8.3;

Shareholders means the holders of the Class A Shares;

Shareholder Loan(s) means loans granted by the Shareholders to the Partnership;

Shares has the meaning given under Article 6.2;

Shares to be Transferred has the meaning given under Article 8.3;

Subscription Agreement means the agreement between the Partnership and each Shareholder setting forth (i) the Commitment of such Shareholder, (ii) the number of Class A Shares to be subscribed by such Shareholder, (iii) the amount of the facility granted to the Partnership by such Shareholder, (iv) the rights and obligations of such Shareholder in relation to its subscription for Class A Shares; and (v) representations and warranties given by such Shareholder in favour of the Partnership;

Subscription Period means the period starting on the First Closing Date and ending on the Final Closing Date;

Subsequent Shareholder(s) means any additional Shareholder(s) admitted after the First Closing Date;

Subsidiary means any corporation, which in relation to the person concerned, is under direct or indirect control of the person concerned, and such control is verified when the person concerned: a) has a majority of the shareholder's or member's voting rights of the corporation; or b) has the right to appoint or remove a majority of the members of the administrative, management or supervisory body of the corporation and is at the same time a shareholder in or member of that corporation, or c) is a shareholder in or member of the corporation and controls alone, or pursuant to an agreement with other shareholders in or members of that corporation, a majority of shareholder's or member's voting rights in that corporation;

Suspension Period has the meaning given under Article 15;

Total Invested Commitments means the Commitments already paid by the Shareholders to the Partnership and used by the Relevant Subsidiaries for the purposes of making Investments (to the exclusion of amounts paid to cover fees as provided by the Articles);

Transfer means the transfer of Shares;

Transferee has the meaning given under Article 8.3;

Transferor has the meaning given under Article 8.3;

Undrawn Commitment means in relation to a Shareholder, the amount of its Commitment which, at the relevant time, remains available for draw down or which remains payable pursuant to a Drawdown Notice.

Art. 2. Name. There exists among the General Partner, as the subscriber of the unlimited Class B Share, the Founder Shareholders and all those which may become owners of the Shares in the future, a Luxembourg company in the form of a "société en commandite par actions" under the name of Weinberg Real Estate Partners #2 SCA (the Partnership), which will be governed by the Law, as well as by these Articles.

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Partnership is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

3.2 The General Partner is authorised to transfer the registered office of the Partnership within the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent and either interfere or are likely to interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1 The object of the Partnership is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Partnership may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.2 The Partnership may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its Affiliates and companies of the Group. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Affiliates and companies of the Group. The Partnership may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. Loans will be without any recourse against the Partnership and no collateralisation will take place.

4.3 The Partnership may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4 The Partnership may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5 The Partnership may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property, including real estate property and including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

4.6 In particular, the Partnership will invest in real estate assets - either directly or through special purpose vehicles - in accordance with the Investment Policy as described in the Private Placement Memorandum.

Art. 5. Duration.

5.1 The Partnership is incorporated for a limited duration of eight (8) years following the First Closing Date, subject to extension upon proposal of the General Partner for a maximum of two (2) periods of one (1) year each and thus for a maximum term of ten (10) years. The resolution to extend the duration of the Partnership beyond eight (8) years will be adopted by the general meeting of the Shareholders of the Partnership, with a majority of two-thirds (2/3) of the Shares in issue where at two thirds (2/3) the voting rights are represented, each time subject to the consent of the General Partner.

5.2 The Partnership shall terminate prior to its term, upon proposal of the General Partner, by a resolution adopted by the general meeting of the Shareholders of the Partnership, with a majority of two-thirds (2/3) of the Shares in issue where at least two thirds of the voting rights are represented, subject to the consent of the General Partner.

II. Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1 The initial share capital of the Partnership is set at six hundred seventeen thousand ten Euro (EUR 617,010.-) divided into the following two classes of shares:

- (i) sixty one thousand seven hundred (61,700) Class A Shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-); and
- (ii) one (1) Class B Share with a par value of ten Euro (EUR 10.-).

6.2 The Class A Shares and the Class B Share, when issued, shall individually be referred to as a Share and collectively as the Shares, whenever the reference to a specific category of Shares is not justified.

6.3 The issued capital of the Partnership may be increased or reduced by a decision of a meeting of the Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles.

6.4 The authorised share capital of the Partnership is set at eighty million and ten Euro (EUR 80,000,010.-), represented by eight million (8,000,000) Class A Shares and one (1) Class B Share, having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

6.5 The General Partner is authorised, within a five (5) year period as from the date of incorporation of the Partnership:

(i) to issue, according to the Drawdowns, up to eight million (8,000,000) Class A Shares having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, within the limits of the authorised share capital indicated under Article 6.4 and to record by way of a notarial deed each and any issuance of Class A Shares and to amend Article 6 and the share register of the Partnership accordingly;

(ii) to waive or limit the Shareholders' preferential subscription rights during the Subscription Period, in order to allow the subscription by Subsequent Shareholders.

Art. 7. Shares.

7.1 The Partnership recognises only one holder per Share. In the event that a Share is held by more than one person, the Partnership has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner in relation to the Partnership.

7.2 The Shares of the Partnership are and will continue to be in registered form. The Shares are not certificated, but a certificate witnessing the registration of the relevant Shareholder in the share register of the Partnership and the number of Shares held by it shall be issued by the Partnership on request of the Shareholder.

7.3 A Share register shall be kept at the registered office of the Partnership and/or by a special registrar agent designated by the General Partner, if any. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number and class of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers.

7.4 The Partnership may redeem its Shares as provided for in Article 8 and in order to comply with the minimum share capital requirement for companies limited by shares as set-forth for by Luxembourg law.

Art. 8. Shares Transfers.

8.1 The Shareholders will not be permitted to transfer their Shares prior to the end of the Commitment Period, but for the exception set-forth in Article 8.2 hereafter. Thereafter, Shareholders will be permitted to transfer their Shares, subject to the exercise of the right of first refusal by the other Shareholders as described below and subject to the consent of the General Partner. Any Transfer by a Shareholder who is also a shareholder of Carried Co will be subject to the approval of the Advisory Board.

8.2 Notwithstanding the restrictions provided under the preceding paragraph, Shares are freely transferable to (i) Affiliates, (ii) between entities that are consistently managed or advised by the same management company, or its Affiliates, provided that the new Shareholder qualifies as a professional or a semi-professional investor as defined in the Private Placement Memorandum, and (iii) between shareholders of Carried Co, at any time. In such case, the Shareholder transferor shall, however, comply with the provisions of the first paragraph of Article 8.3 and the General Partner shall be entitled to refuse the transfer if it considers that the transfer would violate any applicable law, regulation or any term of these Articles.

8.3 Any Shareholder who wishes to transfer its Shares (the Transferor) to a proposed transferee, which is not a Shareholder (the Transferee), shall give thirty (30) days prior notice of such intention to the General Partner, by registered

letter, such notice specifying the number of Shares it wishes to transfer, the person(s) to whom it wishes to transfer the Shares, the intended price and a written undertaking of the Transferee of its firm intention to acquire the Shares concerned, to be bound by the Articles and the obligation to pay the corresponding prorata remainder of any Undrawn Commitment (the Initial Transfer Notice).

Within five (5) Business Days of receipt of the Initial Transfer Notice by the General Partner, the General Partner shall give notice of the intended transfer by registered letter or against a receipt (the Second Transfer Notice) to the other Shareholders other than a Defaulting Shareholder (the Eligible Shareholders), specifying the (i) number of Shares to be transferred, and (ii) the proposed price, in order for the respective Eligible Shareholders to be able to exercise partly or entirely their right of first refusal (the Right of First Refusal).

The Right of First Refusal of each Eligible Shareholder shall be calculated pro rata to the number of Shares for the time being held by it in relation to the total number of Shares held by the other Eligible Shareholders.

The Second Transfer Notice shall be accompanied by a copy of the Initial Transfer Notice and shall require each Shareholder to state by registered letter, within fifteen (15) Business Days of the reception of the Second Transfer Notice (i) whether or not it wishes to exercise its Right of First Refusal, (ii) the number of Shares over which it intends to exercise its Right of First Refusal and (iii) whether it intends to pre-empt more than its pro rata share in case not all the Eligible Shareholders exercise their full Right of First Refusal (the Right of Election).

Within the following ten (10) Business Days, the General Partner shall verify if all Shares to be Transferred have not been entirely pre-empted by the Eligible Shareholders pursuant to the exercise of their respective Right of First Refusal and Right of Election and shall inform the Transferor by registered letter.

If all Shares to be Transferred are not pre-empted, all Shares to be Transferred may be transferred by the Transferor to the Transferee subject to the approval procedure set forth under Article 8.4. A Shareholder shall be deemed not to have exercised its Right of First Refusal and Right of Election in respect of the Shares to be Transferred, if the General Partner does not receive a response from such Shareholder within the aforementioned period.

Within eight (8) Business Days of receipt of the registered letter from the General Partner and when the Shares to be Transferred have not been entirely pre-empted, the Transferor shall then confirm by registered letter to the General Partner its intention (i) either to transfer the Shares to be Transferred to the Transferee, under the conditions indicated in the Initial Transfer Notice, (ii) or to renounce to the transfer of the Shares to be Transferred (the Confirmation Letter).

8.4 If the Transferor wish to transfer the Shares to be Transferred to the Transferee, according to the conditions indicated in the Initial transfer Notice, the General Partner shall then notify the Transferor, by registered letter, of its decision of approval relating to the transfer of the Shares to be Transferred to the Transferee within five (5) Business Days of the receipt of the Confirmation Letter. In case of approval of the Transferee by the General Partner, the Transferor shall be free to transfer the Shares to be Transferred to the Transferee. The General Partner is deemed to have approved the transfer of the Shares to be Transferred if it has not notified its refusal to the Transferor within five (5) Business Days of the receipt of the Confirmation Letter. The General Partner will not be entitled to refuse said approval for unreasonable grounds. Any transfer of shares between Shareholders will be automatically agreed.

The General Partner may condition any transfer on the receipt of legal opinions and other evidence of compliance with applicable securities and other laws.

All transfers are subject to the Transferee providing the General Partner with appropriate anti-money laundering documentation and, while the Transferor has outstanding Undrawn Commitments, any element available to the Transferee to demonstrate that it has sufficient covenant strength to satisfy its obligations in relation to the transferred Undrawn Commitment. The Transferee will also be required to complete a Subscription Agreement under which he accepts to take over the Undrawn Commitments subscribed for by the Transferor.

No transfer of Shares will become effective unless and until the Transferee agrees in writing to fully and completely assume any outstanding obligations of the Transferor in relation to the transferred Shares (and the related Undrawn Commitment) under the relevant Subscription Agreement and agrees in writing to be bound by the Articles, whereupon the Transferor shall be released from (and shall bear no further liability for) such liabilities and obligations.

The General Partner will be entitled to withhold its consent to the proposed transfer for the Shares to be Transferred on the following grounds:

- a) if the General Partner reasonably considers that the transfer would cause the Partnership to be dissolved;
- b) if the General Partner considers that the transfer would violate any applicable law, regulation or any Term of these Articles;
- c) if the General Partner considers the transferee to be a competitor of the Partnership, Investment Adviser or their Affiliates or of inappropriate creditworthiness;
- d) to the exception of Transfers between Affiliated, if further to the contemplated Transfer, the Transferor or the Transferee would hold a Commitment inferior to five (5) million Euro.

The General Partner shall, in case of refusal of the proposed Transferee, either (i) propose another transferee or (ii) authorise the Partnership to redeem the Shares to be Transferred within a period of two (2) months following the mailing of the registered letter of refusal, within the conditions provided for in the Articles.

If the General Partner decides to propose another transferee, the General Partner shall have to propose within a period of two (2) months following the mailing of the registered letter of refusal to the Transferor one or several potential purchaser(s) who are willing to purchase all of the Shares to be Transferred (the Proposed Purchaser(s)), under the same conditions as those indicated in the Initial Transfer Notice, being understood that in the case where the General Partner proposes several Proposed Purchasers, the aggregate number of Shares offered to be purchased by the Proposed Purchasers shall be equal to the aggregate number of Shares to be Transferred.

The Proposed Purchaser(s) has a period of ten (10) Business Days following the expiration of the two (2) months period mentioned in the preceding paragraph in Order to pay the purchase price. The transfer of legal ownership of the Shares to be Transferred shall be effective on the day of the last payment made for the Shares to be Transferred.

If, at the end of the two (2) months period provided here above, the General Partner has not proposed one or several Proposed Purchaser(s) or has not authorized the Partnership to redeem the Shares to be Transferred within the conditions provided for in the Articles, or if the Proposed Purchaser(s), for any reason (other than a reason attributable to the Transferor), has/have not paid the purchase price within the ten (10) Business Day period, the approval of the Transferee, which was initially refused by the General Partner, shall be considered as given and the Transferor shall be thereupon free to transfer the Shares to be Transferred to the Transferee under the conditions indicated in the Initial Transfer Notice.

Art. 9. Redemption.

9.1 The Partnership may acquire and hold its own Shares in accordance with the conditions and limits provided in the Law.

9.2 The Shares may only be redeemed whenever the General Partner considers a redemption to be in the best interest of the Partnership.

9.3 Subject to the provisions of Article 8.4, upon a decision by the General Partner to redeem any Share, such redemption shall be up to the amount and in terms specified by the General Partner in a notice served to the Shareholders, all in accordance with the limitations imposed by the Law and these Articles. Such notice will specify the number of Shares to be redeemed, the Redemption Price and the date upon which such redemption shall be effective.

9.4 Any redemption of Shares must be approved by a resolution passed at a meeting of Shareholders in the manner required for the amendment of these Articles subject each time to the consent of the General Partner.

Art. 10. Subscription - Drawdown - Default.

10.1 The Shares shall be offered for subscription during the Subscription Period starting on the First Closing Date and ending on the Final Closing Date.

10.2 The Partnership shall issue Class A Shares following the drawdown of Shareholders' Commitments under the terms and conditions of any Subscription Agreement entered into with the Shareholders

10.3 Any amount contributed to the share capital of the Partnership upon its incorporation by the Founder Shareholders in excess of their respective Commitment will be readjusted on the First Closing Date.

10.4 Where additional Shareholders are admitted after the First Closing Date (the Subsequent Shareholders), Commitments will be drawdown entirely from the Subsequent Shareholders (the First Payment) until the sums subscribed by them expressed as a proportion of their Commitments equates to the same proportion of the Commitments of the initial Shareholders already drawn down.

In addition, each Subsequent Shareholder will be required to pay a subscription premium to the Partnership. The subscription premium will be determined for each Subsequent Shareholder by applying to the amount of its First Payment an interest rate corresponding to the Euribor one (1) year rate (the rate last published on the First Closing Date) plus four hundred (400) basis points for the period from the First Closing Date (or, as the case may be, the payment date by the initial Shareholders of the portion of their Commitments already drawn down) to the date of admission of the relevant Subsequent Shareholder. Each initial Shareholder will receive its share of the premium paid by a Subsequent Shareholders, prorata its Commitment. Once a Subsequent Shareholder will have paid its subscription premium, it will qualify as an initial Shareholder, for any further admission of a Subsequent Shareholder.

Existing Shareholders may be permitted at the discretion of the General Partner to increase the amount of their Commitments at any time during the Subscription Period provided that they each sign and deliver to the General Partner an amended Subscription Agreement reflecting such increase of their Commitment, and such Shareholders shall be treated as though they were Subsequent Shareholders in respect of and to the extent of the increased amount of their Commitments.

10.5 The General Partner may call and drawdown Undrawn Commitments from Shareholders, pro rata to each Shareholder's Commitment and up to their respective Commitment, as needed, based on the capital needs of the Partnership as determined by the General Partner, in such instalments as the General Partner considers in its sole discretion will be needed to make investments, to pay service provider fees and to pay any other expenses or fees of the Partnership.

10.6 Each Drawdown Notice will provide for at least ten (10) Business Days' prior notice (by registered post and electronic mail) for payment by the recipient Shareholder of an amount in Euro no greater than its Undrawn Commitment. Each Drawdown Notice will set out the required Capital Contribution, the split between the share capital subscription

and the Shareholder Loan, the date on which such call is payable, the bank account to which such payment is to be made and other terms and conditions such as, subject to confidentiality requirements, the summary details of any proposed Investment or Follow-on Investment.

10.7 Commitments may be drawn down during the Commitment Period to make investments, pay fees and meet the expenses and liabilities of the Partnership. Commitments will cease to be available for draw-down at the end of the Commitment Period, provided that Commitments may be drawn down thereafter to the extent necessary to (i) pay the fees, expenses and liabilities of the Partnership, (ii) to complete any Investments that have been committed to during the Commitment Period such as the acquisition of a new property upon its completion or a refurbishment project or (iii) to make any Follow-on Investments (in this latter case up to a maximum of ten (10) per cent of the Committed Funds).

During the Commitment Period, proceeds resulting from the disposal or the refinancing of an Investment may be reinvested in a new Investment, but, in such case, it will be considered as a new Drawdown of Commitments. As a consequence, the level of commitments will be systematically decreased by the amount of the new Investment (whether it is a reinvestment from proceeds or not), except if the Investment was initially financed entirely by the Shareholders without third party debt and is refinanced with third party debt within sixty (60) days (or a longer period as approved by the Advisory Board), in which case, the amount refinanced with third party debt shall not decrease the level of commitment. The General Partner will be required to notify the Shareholders of any intended reinvestment. On the last day of the Commitment Period, the General Partner will notify the Shareholders with an estimate of the amounts that the General Partner may draw down after the expiry of the Commitment Period.

10.8 If a Shareholder (a Defaulting Shareholder) fails:

(i) to advance to the Partnership the amount which is the subject of a Drawdown Notice on or before the date of expiry of such Drawdown Notice; and

(ii) to remedy such default and to pay interest to the Partnership on the amount outstanding for the period starting on the third (3rd) Business Day after the date of expiry of such Drawdown Notice up to the date of payment thereof at the rate of four (4) per cent per annum above European Central Bank's base rate from time to time, on or before the expiry of thirty (30) Business Days' notice from the date of expiry of such Drawdown Notice; at the expiry of said notice, and until the complete payment of its debt, the Defaulting Shareholder will be liable to late interest at a fifteen (15) per cent annual rate;

then the General Partner (A) will be required to offset against any distributions or refunds to the Defaulting Shareholder, any amount owed to the Partnership, until the Defaulting Shareholder's debt has been paid in full and (B) will have, at the end of a ninety (90) Business Day period starting at the end of the abovementioned thirty (30) Business Day period, to take one of several the following measures, subject to the principles set forth in the last two paragraphs of Article 10.8:

a. to impose damages corresponding to ten (10) per cent of the Commitment;

b. to (i) cause the Undrawn Commitment of such Defaulting Shareholder to be forfeited (except that such Undrawn Commitment may survive for the purpose of a transfer as provided for hereunder) and the rights of the Defaulting Shareholder shall thereafter be limited to those agreed with the General Partner, or (ii) to take the necessary action so the Defaulting Shareholder shall cease to be a Shareholder for all purposes as at the date that the Undrawn Commitment of such Defaulting Shareholder is forfeited, as provided below in paragraphs d. and e.;

c. to take any action as the General Partner may think necessary to enforce the obligations of the Defaulting Shareholder to make payment of any sums required pursuant to its Commitment;

d. to procure the sale of the Shares of the Defaulting Shareholder to a purchaser determined by application of the Shareholders' Right of First Refusal as of the date of default, at the Default Redemption Price, after the deduction of all fees and expenses incurred in relation to such default as determined at the discretion of the General Partner. The Default Redemption Price shall be payable immediately to the Partnership by the purchaser and by the Partnership to the Defaulting Shareholder only upon liquidation of the Partnership and after satisfaction of all other holders of Shares and shall not bear interest until such date. The General Partner shall be constituted the agent for the sale of the Defaulting Shareholder's Shares (as well as the Undrawn Commitment of such Defaulting Shareholder) and each Shareholder agrees to appoint or procure the appointment of the General Partner as its true and lawful attorney to execute any documents required in connection with such transfer if it shall become a Defaulting Shareholder and shall ratify whatever the General Partner shall lawfully do pursuant to such power of attorney and to keep the General Partner indemnified against any claims, costs and expenses which the General Partner may suffer as a result thereof. The purchaser shall, on completion of the transfer, be treated as a Shareholder;

e. to have the Partnership redeemed the Shares of the Defaulting Shareholder at the Default Redemption Price, after the deduction of all fees and expenses incurred in relation to such default as determined at the discretion of the General Partner. The Default Redemption Price shall be payable to the Defaulting Shareholder upon liquidation of the Partnership and after satisfaction of all other holders of Shares and shall not bear interest until such date;

f. to exercise any other remedy available under applicable law; and

g. to admit a new Shareholder in order to replace the Defaulting Shareholder.

In taking the abovementioned measures, the General Partner shall treat equitably Defaulting Shareholders.

Should a Defaulting Shareholder be also a shareholder of Carried Co, the General Partner will have to inform the Advisory Board of such a default. Should said Defaulting Shareholder fail to remedy to its default within the abovementioned thirty (30) Business Day period, the General Partner will be required to take, as demanded by the Advisory Board, one or several of the abovementioned measures.

III. Management - Representation - Advisory board

Art. 11. Management.

11.1 The Partnership shall be managed by the General Partner who shall be the liable partner (“associé-gérant-commandité”) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Partnership. The Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall be liable to the extent of their Commitments made to the Partnership as set out in Article 22 below.

11.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership’s interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Shareholders in compliance with the investment objectives and strategy of the Partnership.

Art. 12. Authorised signature. The Partnership shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner acting through one or more authorised signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

Art. 13. Advisory Board.

13.1 The Partnership will be assisted by the Advisory Board. The Advisory Board shall be composed of a minimum of five (5) members, representatives of Shareholders (or as the case may be consultants appointed by the latest) with the largest Commitments and who have informed the General Partner of their wish to participate thereon, being stated that any Shareholder with a minimum ten million Euro (EUR 10,000,000.-) Commitment will have the right to be a member of the Advisory Board. The General Partner, the Investment Adviser and the members of the Investment Team (i.e. the officers and employees of both the Investment Adviser, the General Partner and the members of the Real Estate Investment Committee) cannot be a member of the Advisory Board.

13.2 The Advisory Board (A) shall approve all decisions related to (i) (a) Investments outside of the Investment Policy and (b) the extension of the Commitment Period, (ii) potential conflicts of interests (including transactions with related parties), (iii) any borrowing by the Partnership, to the exception of Shareholder Loans and loans with a maximum three (3) month duration subscribed pending Drawdown Notices, (iv) Transfer of Carried Shares by Carried Co or Transfer of Carried Co shares to a person outside the Investment Team, (v) Transfer of Shares by a Shareholder who is also a shareholder of Carried Co to any person outside the Investment Team; (vi) Transfer of shares of the Intermediary Company to a third party, (vii) redemption/purchase of Carried Co shares by the Intermediary Company or the Partnership, (viii) modification of the Intermediary Company’s articles of association, (ix) appointment of a new Independent Third Party member of the Real Estate Committee and (x) conclusion, modification or termination of contracts between the Partnership or its Subsidiaries and the General Partner or its Affiliated, (B) shall be brought in in case of a default of a Shareholder who is also a shareholder of Carried Co and (C) recognise the existence of a Gross Negligence or an Investment Adviser’s Gross Negligence, appoint, if required, an Expert or have an Expert appointed by the Court and, the launch the removal process of the General Partner.

The Advisory Board may request from the General Partner to convene a shareholders ‘meeting to reduce the duration of the Partnership. The General Partner cannot refuse such a request, unless it is considered as unreasonable.

13.3 The Advisory Board Members will have no authority to manage the Partnership. Except for those matters referred to under (A), (B) and (C) above, any action taken by the Advisory Board shall be advisory only, and the General Partner shall not be required or otherwise bound to act in accordance with any decision, action or comment of the Advisory Board or any of the Advisory Board Members. As far as the decisions referred to (C) above are concerned, the Advisory Board will be convened by one of its members subject to a forty-eight (48) hour notice.

13.4 The General Partner shall convene meetings of the Advisory Board and establish the frequency of Advisory Board meetings; it being specified that the Advisory Board shall meet at least once a year. Ad hoc meetings may be convened, subject to a forty-eight (48) hour notice, by any Member of the Advisory Board, if the Advisory Board had not been convened by the General Partner in relation with a matter referred to under (A) and (B). As far as matters referred to under (C) are concerned; the Advisory Board may be convened by one of its members subject to a forty-eight (48) hour notice. Members of the Advisory Board representing at least half of the members may demand to the General Partner to convene a meeting of the Advisory Board.

13.5 Each Advisory Board Member will be granted a number of voting rights proportional to its number of Shares. Unless otherwise provided, the passage of a decision will require (i) one more than half of the Shares in issue of all the Advisory Board Members,.

13.6 The decisions may also be made by written resolution, including by electronic mail. In such a case, the passage of a decision will require one more than half of the Shares in issue of all the Advisory Board Members.

13.7 The participation and vote of any Advisory Board Members subject to a conflict of interest will not be taken into account for the purpose of the preceding paragraphs. 13.8 All the Advisory Board Members shall receive a meeting notice to attend Advisory Board meetings. Each Advisory Board Member may ask any other Advisory Board Member to represent him or her at a meeting and to vote in his or her name and on his or her behalf, provided that a power has been remitted to the representative for this purpose, with a copy to the General Partner.

13.9 Whenever the Advisory Board is requested to vote, minutes shall be drawn up by the General Partner and the latter shall send a copy of the same to each Advisory Board Member.

13.10 Where an Advisory Board Member is an employee or officer of a Shareholder and the employment of such member or office ceases for any reason, the appointment of such member shall automatically terminate and the relevant Shareholder shall specify a suitable replacement member.

13.11 An Advisory Board Member may resign at any time by giving a written notice therefore to the General Partner and the Advisory Board. The acceptance of a resignation shall not be necessary to make it effective. An Advisory Board Member may be removed with fair cause by decision of the General Partner.

13.12 A Defaulting Shareholder belonging to the Advisory Board, which will not have remedy its default within thirty (30) Business Days as from the date of expiry of the Drawdown Notice, will be automatically expelled from the Advisory Board.

13.13 The Advisory Board members will receive no remuneration, but will be reimbursed from expenditures sensibly incurred.

Art. 14. Conflict of interests and co-investment opportunities.

14.1 In the event that the Partnership is presented with an investment proposal involving a property owned (in whole or in part) by, or disposal proposal to, either the Investment Adviser, the General Partner or any employee, officer, director or Affiliate of the Investment Adviser or of the General Partner, including any investment funds managed, advised or sponsored by the Investment Adviser the General Partner or their Affiliates the General Partner will fully disclose and refer this conflict of interests to the Advisory Board. The Advisory Board must approve any such proposal referred to it before the investment is made.

All transactions, including transactions involving Affiliates of the Partnership, shall be under terms consistent with terms of transactions entered into on an arm's length basis.

In the event that the Partnership invests in, or makes a disposal to, a property or property holding company, which was or is advised by the Investment Adviser or its Affiliates, the terms of such assistance shall be fully disclosed to the General Partner, which will notify the Advisory Board thereof, prior to any decision being made in respect of such investment. The Advisory Board must approve any such proposals referred to it before the investment is made.

The Investment Adviser will inform the General Partner and the Advisory Board of any business activities in which it or its Affiliates are involved which in its bona fide opinion will create a conflict of interests to arise in relation to the Partnership's investment activity and of any proposed Partnership's Investments in which any Shareholder has a vested interest.

Furthermore, the General Partner, the Investment Adviser and their Affiliates will not seek to either establish a pooled collective investment scheme fund or vehicle having an investment policy substantially similar to the Investment Policy, or advise or manage establish a pooled collective investment scheme fund or vehicle having an investment policy substantially similar to the Investment Policy (to the exception of Weinberg Real Estate Partners #1 SCA - RCS Luxembourg B 132468), until twelve months before the end of the Commitment Period, and provided that at least seventy (70) per cent of the Committed Funds have been invested or are committed (under legally binding obligations) to be invested in an uncompleted transaction or development project.

14.2 The General Partner may provide co-investment opportunities alongside the Partnership to Shareholders, subject to the best interest of the Partnership and the Shareholders, as well as strategic third-parties as the General Partner deems appropriate. Such co-investment opportunities will be proposed, on a priority basis, to Shareholders whose Commitments are greater than or equal to twenty million euros (€ 20,000,000), prorata their respective Commitments. Should within ten (10) Business Days, all or some of the targeted Shareholders fail to decide to take part to said co-investment, the co-investment (or the residual co-investment amount) will be proposed, on a priority basis, to Shareholders whose Commitments are greater than or equal to ten million euros (€ 10,000,000) prorata their respective Commitments. Said Shareholders will have ten (10) Business Days to decide to take part to said co-investment. If appropriate, the co-investment (or the residual co-investment amount) will be proposed to the other Shareholders prorata their respective Commitments, the latter having ten (10) Business Days to decide to take part to said co-investment.

Art. 15. Key Person Event and Removal of the General Partner for Gross Negligence - Investment Adviser's Gross Negligence.

15.1 Key Person Event

15.1.1 In case (i) of Departure of a Key Person or (ii) of the breach of the Investment Adviser's Agreement prior to the winding-up of the Partnership (the events indicated under (i) and (ii) constituting each a Key Person Event), the General Partner shall inform the Advisory Board as soon as possible and shall, within a period of six (6) months following the date of the Key Person Event (the Suspension Period):

(a) (i) identify one or several persons (in particular among the members of the Investment Team) who are capable of replacing the Key Person(s) concerned, or (ii) identify a new investment adviser, and

(b) obtain the approval of the Advisory Board by resolution taken with the majority of its members regarding the capacity of such person(s) to replace the Key Person(s) or the capacity of the new investment adviser to replace the Investment Adviser.

The Advisory Board may, upon request of the General Partner, extend the Suspension Period.

15.1.2 During the Suspension Period, the Partnership shall not be able to make any new Investment or Follow-on Investment, or to sell any Investment, without the approval of the Advisory Board by resolution taken with the majority of its members, the Partnership will nevertheless be able to finalise any Investment which had been decided prior to the Suspension Period.

15.1.3 If during the Suspension Period, the General Partner receives the approval of the Advisory Board by resolution taken with the majority of its members regarding the replacement of the Key Person(s) concerned or the investment adviser, the capacity of the Partnership to make new Investments will be automatically restored. On the contrary, if the General Partner has not received the approval of the Advisory Board, the Investment Period will automatically terminate on the last day of the Suspension Period, but for an extension of the Suspension Period as provided by Article 15.1.1.

15.1.4 After a six (6) month period, should the General Partner has failed to make its best efforts to resolve the Key Man Event, its failure (a Key Man Event Default) will qualify as a Gross Negligence.

15.2 Removal of the General Partner for Gross Negligence

15.2.1 Should Advisory Board, by a decision voted according to the provisions set-forth in Article 13.5, consider that (i) the General Partner has committed a Gross Negligence or that (ii) the Investment Adviser has committed an Investment Adviser's Gross Negligence, the Advisory Board should, by registered letter, (a) propose to the General Partner the name of one or two person(s) to be appointed as the Arbitrator(s) and (b) inform the General Partner of the name of the Advisory Board member, who has been appointed as the board representative for said matter. Should the Advisory Board and the General Partner fail to agree on the appointment of the Arbitrator (s) within seven (7) Business Days as from the date of the Advisory Board's decision, the most diligent part will petition the required jurisdiction to obtain the appointment of the Arbitrator (s), who will have be independent from both parties. In case of a criminal conviction of the General Partner or of the Investment Adviser, no Arbitrator will be appointed and no prior decision of the Advisory Board will be required to launch the removal procedure.

15.2.2 Once appointed, the Arbitrator (s) will have six (6) weeks to decide (i) whether or not the General Partner has committed a Gross Negligence or (ii) whether or not the Investment Adviser has committed an Investment Adviser's Gross Negligence.

15.2.3 The Arbitrator (s)'s decision will oblige both parties and appeal will be allowed according to the provisions set-forth by article 1244 of the "Nouveau Code de Procédure Civile". The Arbitrator (s)'s fees will be borne by the General Partner if the Arbitrator has acknowledged the existence of a Gross Negligence or of an Investment Adviser's Gross Negligence, and by the Partnership otherwise.

15.2.4 In the event of Gross Negligence or Investment Adviser's Gross Negligence qualified by the Arbitrator (s) or resulting from a criminal conviction, Shareholders whose aggregate Commitments equal or exceed fifty (50) per cent of the Committed Funds may request the General Partner, (setting out the aforementioned Gross Negligence) (the Request Letter), to remedy or propose a solution to remedy the adverse effect of such Gross Negligence on the interests of the Partnership.

15.2.5 The General Partner shall have a period of fifteen (15) Business Days from receipt of the Request Letter to notify the Shareholders (the Response Letter) (i) of the measures taken to remedy the adverse effect of the aforementioned Gross Negligence or Investment Adviser's Gross Negligence (ii) of the solution proposed in order to remedy the aforementioned adverse effect.

15.2.6 The Shareholders shall notify, within one (1) month, in a common letter, the General Partner either (i) their agreement on the measures taken or the solution proposed, or (ii) their disagreement on the measures taken or solution proposed.

15.2.7 In the event of disagreement by Shareholders whose aggregate Commitments equal or exceed fifty (50) per cent of the Committed Funds (the Claiming Shareholders) on the measures taken or solution proposed, the General Partner shall propose to the Shareholders' general meeting, the following option: (i) of terminating the Commitment Period; or (ii) of transferring the management of the Partnership to a new general partner (the New General Partner). Should the Commitment Period be expired at the date of the vote of the Shareholders, the latter will only vote on the transfer of the management of the Partnership. A resolution will be considered as approved if voted by Shareholders whose aggregate Commitments exceed fifty (50) per cent of the Committed Funds

15.2.8 To enable the vote of the Shareholders, the aforementioned letter of the Claiming Shareholders shall indicate the name of the New General Partner they propose to the Shareholders and certify that (i) none of the Claiming Shareholders control or hold, directly or indirectly through one or more holding companies, shares or any similar interests in the New General Partner and (ii) the Claiming Shareholders, or one or more their Affiliates or one or more investment

funds they manage do not account for more than fifty (50) per cent of the aggregate commitments of the most recent fund managed by the New General Partner.

15.2.9 In the event that none of the two proposals obtain the favourable vote of Shareholders whose aggregate Commitments equal or exceed fifty (50) per cent of the Committed Funds, this procedure shall end and the Gross Negligence identified in the Request Letter shall no longer be relied on except in the event of new material information

15.2.10 In the event that the Shareholders decide to terminate the Commitment Period, the General Partner will immediately proceed with the closing of the Commitment Period. The General Partner will remain the general partner of the Partnership until its winding-up, except if a claim with respect to a new Gross Negligence.

15.2.11 In the event that the Shareholders decide to transfer the management of the Partnership to a New General Partner, the New General Partner shall agree to (a) acquire the Class B Share held by the General Partner, the latter agreeing to sell it, (b) adhere to any agreements with the Shareholders relating to the Partnership which have been accepted by the General Partner, (c) change the name of the Partnership to a name that does not contain the word "Weinberg" or any reference to this name, and (d) relinquish use of the name "Weinberg" in connection with the management of the Partnership.

15.2.12 The removed General Partner will not be entitled to any indemnity and will have to transfer, with no delay, to its substitute all the documentation related to the Partnership and its Subsidiaries.

15.3 Investment Adviser's Gross Negligence

Should an Investment Adviser's Gross Negligence occur, the General Partner commits itself to terminate, without notice and with no indemnity, the Investment Adviser Agreement, and to take all the necessary steps to propose, as soon as possible, to the Advisory Board a new Investment Adviser, with no link with the latter.

15.4 Removal of the General Partner

15.4.1 Removal of the General Partner

Shareholders whose aggregate Commitments equal or exceed seventy-five (75) per cent of the Committed Funds, may, in one common letter, as from the first anniversary of the First Closing Date, demand to the General Partner to transfer the management of the Partnership to an new general partner, subject to the payment of an indemnity equal to one point five (1.5) times the amount of the Management Fee due for the financial year preceding the one in the course of which the General Partner will have been removed.

In such a case, the Commitment Period will be immediately suspended, and the General Partner will be prevented from making any divestments (other than those committed pursuant to a binding contract).

15.4.2 Removal of the General Partner in case of a Change of Control

In case of a Change of Control, the General Partner will be required to convene a shareholders' meeting in order to approve such a Change of Control. Should the Shareholders fail to approve the Change of Control at a majority of fifty (50) per cent of the Shares in issue plus one, the General Partner will be required to transfer, as soon as possible, the management of the Partnership to an new general partner, to be appointed by the Shareholders, with no right to any indemnity.

In such a case, the Commitment Period will be immediately suspended, and the General Partner will be prevented from making any divestments (other than those committed pursuant to a binding contract).

15.5 Indemnification

The foregoing provisions are without prejudice to the right of the Shareholders and the Partnership to seek, if necessary, to obtain a compensation for the damage suffered as a result of the Gross Negligence or the Gross Negligence of the Investment Adviser, and do not imply any waiver by the Shareholders or the Partnership to enforce any right to compensation.

Art. 16. Indemnification.

16.1 The Partnership will indemnify the General Partner, the Investment Adviser and their shareholders, directors, officers, employees, agents, advisors, partners, members, affiliates and respective employees, the members of the Advisory Board (each an Indemnified Person) against any actions, liabilities, damages, expenses and costs, including legal expenses, incurred by them in connection with their activities on behalf of the Partnership, the General Partner or the Shareholders of the Partnership, for their past or present functions as directors or officers of the Partnership or, upon request, any company with respect to which the Partnership is a shareholder or a creditor and with respect to which no indemnification is expected provided such indemnification does not apply in case of (i) wilful misconduct, bad faith, fraud, reckless disregard or gross negligence and (ii) litigations brought by an Indemnified Person against either the General Partner or the Investment Adviser or one of their respective officer or employee. The indemnification rights mentioned above are not exclusive of other rights to indemnification the relevant persons may have.

16.2 Any Indemnified Person seeking indemnification under this Article 16 shall use all reasonable efforts to first seek indemnification for any liabilities, debt, actions, proceedings, claims and demands, any and all damages and penalties, as well as costs and expenses relating thereto (including legal fees) from any insurance company from whom indemnification may be sought. Any such indemnification shall reduce the amount to which the relevant Indemnified Person is entitled. The Shareholders shall be notified by the General Partner as soon as practicable each time any indemnification is sought.

16.3 No Indemnified Person will be indemnified further to a legal action brought by Shareholders whose aggregate Commitments equal or exceed fifty (50) per cent of the Committed Funds.

16.4 The total amount of indemnities paid to the Partnership shall not exceed thirty (30) per cent of the Committed Funds and indemnities will cease to be due after the second anniversary of the closing of the liquidation process of the Partnership.

16.5 Sums to be paid to any Indemnified Person will be, as a priority, withheld from the Partnership's available cash assets. If the latter are not sufficient, the General Partner will be entitled to draw, from the Partnership's shareholders, any Undrawn Commitment.

16.6 The General Partner will subscribe on its own behalf and on behalf of the Partnership an insurance policy in order to cover their potential liability within the scope of the Partnership's activities and procure that the Investment Adviser subscribe a similar insurance on its behalf and on behalf of its employees.

Art. 17. Fees.

17.1 Management Fee

The Partnership shall pay to the General Partner for each Accounting Period an annual fee (the Management Fee) equal to:

a) from the First Closing Date until the end of the Commitment Period, 1.75% per annum (exclusive of VAT) of the Committed Funds; and

b) thereafter, 1.75% per annum (exclusive of VAT) of the lower of the two following amounts: (i) the Total Invested Commitments reduced by an amount equal to the Investments which have been sold and the proceeds of which have been distributed to Shareholders (ii) the net asset value of the Partnership;

after the deduction, in cases a) and b), of the Offset Amount, as defined below.

For this purpose the winding up of any company in which an Investment is held or the permanent write-off of an Investment shall be treated as a realisation and provided that where an Investment has only been partially realised the appropriate portion of the Acquisition Costs to be taken into account for this clause shall be the portion of the Acquisition Costs of the Investment equal to the portion of the Investment that has not been realized.

The Management Fee is, in each case calculated by reference to the daily balances thereof during such period and including, in respect of the period prior to the Final Closing Date, the Commitments of Subsequent Shareholders which shall, for the above purpose be treated as having arisen as of the First Closing Date.

The Management Fee shall be payable quarterly in advance on 1st January, 1st April, 1st July and 1st October.

At the beginning of each quarter (1st January, 1st April, 1st July, 1st October), the Investment Adviser shall furnish the General Partner with a statement of the aggregate amount of one hundred (100) per cent of the fees received by the Investment Adviser from the Partnership and/or the Relevant Subsidiaries during the preceding quarter (the Offset Amount).

The amount of the Management Fee payable to the General Partner in respect of any quarter shall be a positive number. If the Offset Amount exceeds the amount of the Management Fee for any quarter, the amount of the Offset Amount in excess of the Management Fee for such quarter shall be deducted from the next quarterly amount payable to the General Partner, and the balance, if any, of the Offset Amount shall similarly be deducted from the amount of the subsequent quarterly amount payable to the General Partner, in the manner described above, said process having to be repeated until the Offset Amount has been fully offset against the Management Fee.

All the fees paid to the Investment Adviser by the Partnership and/or the Relevant Subsidiaries during the duration of the Partnership shall in no case exceed the aggregate Management Fees before any deduction of the Offset Amount which would have been payable to the General Partner during the duration of the Partnership. The Investment Adviser will not charge the Partnership, or any Relevant Subsidiary, any (i) acquisition fee exceeding 1.5% of the Acquisition Cost and (ii) annual management fee higher than 0.6% of the Acquisition Cost.

17.2 Co-Investment Fees

Fifty (50) per cent of any co-investment acquisition fees and thirty (30) per cent of any carried interest (the Co-Investment Fees) received by the Investment Adviser directly or indirectly from Shareholders and/or third-parties co-investors alongside the Partnership will be repaid by the Investment Adviser to the Partnership.

Art. 18. Expenses.

18.1 The Partnership will bear all organisational expenses relating to the establishment of the Partnership, preparation of the placing documents and related agreements including but not limited to legal, securities filing fees, postage and out-of-pocket expenses incurred. Legal and accounting fees and organisational expenses connected with the establishing of the Partnership shall be paid or reimbursed by the Partnership, at cost within a maximum limit of one half (1/2) per cent of the Committed Funds, capped to an amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.00), VAT and expenses excluded.

18.2 The Partnership will also bear all operational expenses including, but not limited to, fees and expenses payable to the Partnership's auditors and accountants, any permanent representatives in places of registration, insurance coverage,

fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing and distributing, periodical reports or registration statements, and the costs of any reports to Shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of identifying, buying, holding and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex, hedging costs and borrowing costs and fees and expenses and costs of third party services related to the transactions, assets, projects, asset-owning companies in relation to both completed and uncompleted transactions. The Partnership may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

18.3 The services providers will be hired on an arm's length basis in accordance with market practice.

18.4 In the event that the Partnership would make an investment in joint-venture with a third party investor to whom would be delegated, on behalf of the joint-venture, all or part of the asset management delegated to the Investment Adviser and whom would invoice in this respect to the joint-venture or to the Partnership an asset management fee, then the General Partner shall consult the Advisory Board.

18.5 Expenses and fees paid by the Partnership on behalf of or to the benefit of one of its Subsidiaries may be recharged to the latter.

IV. General meetings of shareholders

Art. 19. Powers and voting rights.

19.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Partnership shall represent the entire body of Shareholders of the Partnership. Except as otherwise provided for by the Law, it may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the General Partner.

19.2 Except as otherwise provided in these Articles, the notices and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Partnership, as well as with respect to the conduct of such meetings.

19.3 Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person, whether a Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

19.4 Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of all Shares in issue, but it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the General Partner. However, resolutions relating to inter alia the amendment of these Articles are to be passed by a majority of two-thirds (2/3) of all Shares in issue where at least two thirds (2/3) of all the Shares in issue is present or represented.

19.5 Any increase of any Shareholder's Commitment, after the end of the Subscription Period, change of the Partnership's nationality, modification of any right to distribution, modification of the majority requirements for the amendment of the Articles, as well as the decision to amend the articles of association of the Intermediary Company in order to amend any right of distribution and/or the majority requirements for the amendment of the articles of association of the Intermediary Company, shall require the unanimous consent of the Shareholders and the General Partner.

Art. 20. Meetings of Shareholders.

20.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the registered office of the Partnership, or at such other place in Luxembourg on 15th May at 3.00 p.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg Business Day.

20.2 The General Partner may convene other general meetings of the Shareholders. A meeting must also be convened if Shareholders representing one tenth (1/10) of the Partnership's share capital so require. These meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

20.3 All meetings of Shareholders shall be chaired by the General Partner or by any person designated by the General Partner.

20.4 The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary, appointed by the chairman, and the scrutineer, elected by the General Partner.

Art. 21. Convening notice.

21.1 Shareholders' meetings shall be convened by the General Partner and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the shares' register of the Partnership or by a publication in the Luxembourg press and in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial).

21.2 If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Liability of Shareholders. The Shareholders are only liable up to the amount of their respective Commitment made to the Partnership.

Art. 23. Reports. The General Partner will provide the Shareholders with:

- a) within ninety (90) days of each Accounting Period, an annual report including annual audited financial statements;

- b) within forty-five (45) days of the end of each quarter, unaudited financial statements of the Partnership, a statement of each Shareholder's account, a report on the Partnership's property investments, a copy of the minutes of the Advisory Board (subject to compliance with applicable confidentiality rules);
- c) within forty-five (45) days of each quarter, quarterly reports providing narrative and summary financial information on the Partnership's investment portfolio and key variables; and
- d) periodically, a pipeline report detailing potential investments for the Partnership.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 24. Accounting Period.

24.1 The Accounting Period of the Partnership shall begin on 1st January and it shall terminate on 31st December of each year. The first Accounting Period of the Partnership shall begin on the day of the incorporation of the Partnership and shall terminate on 31st December 2012.

24.2 The accounts of the Partnership shall be stated in Euro.

24.3 The real estate assets of the Partnership will be valued by an independent expert appointed by the General Partner once a year.

24.4 The accounts of the Partnership shall be audited by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), who shall satisfy the requirements of the Law as to honorability and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law. The authorised independent auditor shall be appointed by the general meeting of the Shareholders by a simple majority of all the Shares in issue, with the approval of the General Partner. The independent auditor continues to carry out its/their duties until its/their successor(s) is/are elected.

24.5 The authorised independent auditor in office may only be removed by the General Partner on serious grounds or upon termination of the audit mandate.

Art. 25. Allocation of Profits.

25.1 The gross profits of the Partnership stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits of the Partnership. An amount equal to five (5) per cent of the net profits of the Partnership is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten (10) per cent of the Partnership's issued share capital.

25.2 The General Partner shall propose to the general meeting of Shareholders how the net profits shall be treated and the general meeting of Shareholders shall then resolve on the payment of annual dividends, provided however that no distribution may be made if as a result thereof, the net assets of the Partnership would fall below the minimum capital provided for by the Law.

25.3 The General Partner has the discretion to pay interim dividends each time net profit is available and in accordance with the Law.

25.4 Dividends may be paid in Euro or in any other currency determined by the General Partner and may be paid in such places and times as shall be determined by the General Partner.

25.5 The General Partner shall not make distributions in kind.

25.6 Net proceeds not re-invested by the Partnership during the Commitment Period, after any deductions required in relation to anticipated expenses or liabilities, as determined by the General Partner, shall be distributed to Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 26. Dissolution - Liquidation.

26.1 The Partnership shall (i) be voluntarily dissolved upon proposal of the General Partner by a resolution adopted by the general meeting of the Shareholders of the Partnership, with a majority of two-third of all the Shares in issue, where at least two thirds (2/3) of all the Shares in issue are present or represented, subject to the consent of the General Partner, in accordance with Article 5 or, (ii) automatically dissolve upon expiry of the duration thereof as set out in Article 5.

26.2 The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named, by the meeting of Shareholders, pursuant to the Law. The Shareholders' meeting will also determine the remuneration and the powers, subject to the Law of the liquidators.

VII. General provisions

Art. 27. Amendment to Articles. These Articles may be amended from time to time by a resolution adopted by a resolution of the meeting of Shareholders adopted in accordance with the provisions of the Law, and in the manner set forth in Articles 19.4 and 19.5.

Art. 28. 3% Tax.

28.1 Each Shareholder shall be obliged on admission to the Partnership to undertake that it and its direct and indirect shareholders will make any filing required to ensure that neither the Partnership, nor any of the Partnership's Subsidiaries,

will be subject to taxation pursuant to article 990 D of the French Tax Code or any similar provisions in the future (the 3% Tax).

28.2 If any Shareholder or one of its direct or indirect shareholders fails to make a necessary filing, such shareholder (the Non Exempt Shareholder) will irrevocably undertake to indemnify the Partnership and each of its Subsidiaries against any liabilities, actions, proceedings, claims, costs, demands and expenses in relation to any 3% Tax that becomes payable by such entity as a result of this failure.

28.3 If such Non Exempt Shareholder does not make full payment of such amounts, the Partnership may offset an amount equal to the 3% Tax together with all costs expenses and any other liabilities incurred by the Partnership or any of its Subsidiaries in respect thereof from distributions or any return of capital on (a) any shareholding owned, directly or indirectly, by such Non Exempt Shareholder, and (b) any shareholding in relation to which the direct owners of the shareholding remains the same but such Non Exempt Shareholder has ceased to be the owner, direct or indirect, of such direct owner and the Partnership shall be entitled not to register the transfer of any shares owned, directly or indirectly, by such Non Exempt Shareholder.

Art. 29. Applicable law / Forum Selection Clause. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles. These Articles are subject to Luxembourg law and any dispute arising in connection with these Articles (other than with respect to the arbitration under Article 15.2) shall be submitted to the Luxembourg courts.

Art. 30. Conflict between documents.

30.1 The Private Placement Memorandum complements the Articles.

30.2 Should there be some discrepancies or differences between the French and English versions of any document pertaining to the Partnership, the Intermediary Company (such as the Articles, the articles of association of the Intermediary Company, shareholder loans, subscription agreements, the Private Placement Memorandum or the Investment Adviser's Agreement), the French version of the Articles shall prevail, but for the following matters:

a) for any matter relating to the Carried Interest to be paid to Carried Co, the French version of the articles of association of the Intermediary Company shall prevail;

b) for any matter not dealt with by the Articles, the French version of the Private Placement Memorandum shall prevail.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons represented as stated hereabove, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Henryon, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juin 2014. Relation: EAC/2014/8416. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014087392/1906.

(140103177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Weinberg Real Estate Partners #2 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.445.

L'an deux mille quatorze, le seize juin.

Par-devant Me Kessler, notaire de résidence à, Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Sophie HENRYON, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en qualité de mandataire de Weinberg Real Estate Partners #2 S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171445 (la Société), constituée par un acte reçu par le notaire instrumentant, notaire résidant à Luxembourg, le 18 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2541 et numéro 2542 en date du 12 octobre 2012, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 16 avril 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les Statuts), en vertu d'une procuration ci-annexée.

En date du 16 juin 2014, Weinberg Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500 et dont le siège social se situe 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.907, en sa qualité d'associé-gérant-commandité de la Société (l'Associé-Gérant-Commandité), a pris des résolutions écrites (les Résolutions) relatives à l'augmentation de capital de la Société, dont une copie restera annexée au présent acte afin d'être enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant demande au notaire instrumentant de constater que:

I. La Société a été constituée sous forme d'une société en commandite par actions, conformément à l'acte de constitution acté par le notaire Martine Schaeffer.

II. A moins qu'il n'en soit spécifié autrement dans le présent acte, les termes et autres expressions en majuscule ont le sens qui leur est conféré dans les Statuts.

III. Le capital social de la Société est de six cent dix-sept mille et dix euros (EUR 617.010) divisé en deux classes d'actions:

(i) Soixante et un mille sept cents (61.700) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune; et

(ii) une (1) Action de Classe B, ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10).

IV. Conformément à l'article 6.4 des Statuts, le capital social autorisé de la Société est fixé à quatre-vingt millions dix Euros (EUR 80.000.010,-), représenté par huit millions (8.000.000) d'Actions de Classe A et une (1) Action de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (10,- €).

V. Conformément à l'article 6.5 des Statuts, l'Associé-Gérant-Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'acte de constitution de la Société:

(i) à émettre, conformément aux Appels de Tranche, jusqu'à concurrence de huit millions (8 000 000) d'Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune, dans les limites du capital autorisé indiqué à l'Article 6.4, à enregistrer, par voie d'acte notarié, chacune des émissions d'Actions de Classe A, et, à modifier l'Article 6 des Statuts et le registre des Actionnaires de la Société en conséquence;

(ii) à limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle des Actionnaires pendant la Période de Souscription.

VI. Conformément aux Résolutions, l'Associé-Gérant-Commandité a décidé d'augmenter, en date du 16 juin 2014, le capital social de la Société d'un montant de EUR 15.323.180,-(quinze millions trois cent vingt-trois mille cent quatre-vingts euros) de manière à fixer le capital social de la Société à EUR 15,940,190 (quinze millions neuf cent quarante mille cent quatre-vingt-dix euros), par l'émission de un million cinq cent trente-deux mille trois cent dix-huit (1.532.318) nouvelles Actions de Classe A, ayant les mêmes droits que les Actions de Classe A existantes, d'une valeur nominale de EUR 10 (10 euros) chacune et intégralement libérées par apport en numéraire pour le montant de EUR 4,802,740 et par apport en nature (l'Apport) par la conversion d'avances d'actionnaires (la Conversion), telle que mentionné ci-dessous.

Le Conseil d'Administration a accepté la souscription de toutes les nouvelles actions et ces nouvelles actions ont été payées par des apports en numéraire et en nature. Le détail de la souscription résulte des prédites résolutions écrites.

Evaluation

- Conformément à l'Article 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur la valeur de l'Apport suite à la Conversion a été établi par Deloitte Audit, Société à responsabilité limitée, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, réviseur d'entreprise, qui devra rester annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'Apport n'est pas au moins égal à 1,052,044 Actions de Classe A de EUR 10,- chacune portant sur un montant total de EUR 10,520,440».

- L'apport en numéraire pour le montant de EUR 4,802,740 est à la disposition de la société.

VII. En conséquence de l'augmentation de capital réalisée, l'article 6 des Statuts est modifié comme suit:

« Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à quinze millions neuf cent quarante mille cent quatre-vingt-dix euros (15,940,190,- €), divisé en deux classes d'actions:

(i) un million cinq cent quatre-vingt-quatorze mille dix-huit (1.594.018) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune; et

(ii) une (1) Action de Classe B, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- €).

VIII. La traduction anglaise de l'article 6.1 des Statuts est modifiée comme suit:

“ Art. 6. Capital.

6.1 The initial share capital of the Partnership is set at fifteen million nine hundred forty thousand one hundred ninety Euro (EUR 15,940,190.-) divided into the following two classes of shares:

(i) one million five hundred ninety four thousand eighteen (1.594.018) Class A Shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-); and

(ii) one (1) Class B Share with a par value of ten Euro (EUR 10.-).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à cinq mille sept cents euros (EUR 5.700,-).

Dont acte, le présent acte est dressé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juin 2014 4. Relation: EAC/2014/8429. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014087393/87.

(140103177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Groupe Flot, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2174 Luxembourg, 5, rue du mur.

R.C.S. Luxembourg B 187.811.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le cinq juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Federico TINELLI, salarié, né à Luxembourg, le 24 novembre 1981, et son épouse

2.- Madame Pranutda LAOSRI, gérante, née à Maha Sarakham (Thaïlande), le 13 octobre 1979,

demeurant ensemble à L-1739 Luxembourg, 2, rue Fernand d'Huart,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "GROUPE FLOT"

Art. 3. La société a pour objet social toutes opérations relatives à une agence immobilière, la mise en valeur, la promotion, l'échange, la négociation, la vente, l'achat, l'expertise et la location de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet social toutes activités d'administrateur de biens et syndic de copropriété.

La société a également pour objet social toutes activités de promoteur immobilier, la promotion de toutes réalisations immobilières, ainsi que la vente et la location de matériel et matériaux se rattachant à l'activité immobilière.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II . - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, les comparants ont souscrites les parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Federico TINELLI, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Pranutda LAOSRI, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-2174 Luxembourg, 5, rue du Mur.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Federico TINELLI, salarié, né à Luxembourg, le 24 novembre 1981, demeurant à L-1739 Luxembourg, 2, rue Fernand d'Huart

- 3.- Le gérant unique dispose de tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Federico TINELLI, Pranutda LAOSRI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juin 2014. Relation GRE/2014/2317. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014085436/123.

(140100846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Red & Black Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.992.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2014084065/12.

(140098964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.